

## 2 • Actions en faveur de la sécurité humaine



Enseignement de l'hygiène dans le projet d'amélioration des services de santé pédiatriques au Laos

Le rapport final de la Commission sur la sécurité humaine\* (« *Human Security Now* », *Asahi Shimbun*), coprésidée par Sadako Ogata (présidente de la JICA) et Amartya Sen (professeur du Trinity College à Cambridge), définit la sécurité humaine comme le fait de protéger le noyau vital de toutes les vies humaines, d'une façon qui améliore l'exercice des libertés et facilite l'épanouissement humain. Comme le signalait le premier ministre japonais Keizo Obuchi dans son discours de politique générale lors du premier « Dialogue intellectuel sur la construction de l'Asie de demain », en décembre 1998, le gouvernement japonais considère la sécurité humaine comme une notion recouvrant l'ensemble des facteurs qui constituent une menace pour la survie des êtres humains, leurs moyens d'existence et leur dignité, et souligne la nécessité de lutter contre ces facteurs. La Charte officielle de l'APD du Japon (nouvelle Charte de l'APD) adoptée en réunion de Cabinet en août 2003, fait référence à la mise en œuvre de l'APD dans la perspective de la sécurité humaine en ces termes :

« Afin de contrer des menaces directes pour l'individu comme peuvent l'être les conflits, les catastrophes naturelles ou les maladies infectieuses, il est important de considérer non seulement leurs effets à l'échelle mondiale, régionale et nationale mais également leurs retombées pour la sécurité humaine, autrement dit l'individu. En conséquence, le Japon mettra son APD au service du renforcement des capacités des communautés locales par la mise en valeur des ressources humaines. Pour garantir le respect de la dignité humaine quelle que soit la situation, depuis la phase de conflit, de reconstruction jusqu'à l'étape du développement,

l'aide du Japon sera centrée sur la protection de l'individu et la maîtrise de ses moyens d'agir. »

Madame Sadako Ogata affirme que la sécurité humaine ne pourra être pleinement garantie tant que l'on n'aura pas réussi à combiner deux méthodes : d'une part, la méthode gouvernementale et administrative et d'autre part, la perspective des moyens d'autonomisation d'une communauté capable d'élaborer un système dans lequel la population puisse soutenir le gouvernement depuis la base (*Japan National Press Club*, le 22 mars 2004).

### Les trois piliers des réformes de la JICA

En mars 2004, la JICA a annoncé son nouveau plan de réforme et ses trois piliers : 1) sécurité humaine, 2) approche de terrain et 3) efficacité, rigueur et rapidité. Tout en poursuivant les discussions avec le gouvernement du Japon, ainsi que d'autres organismes d'aide au développement, des organisations non gouvernementales (ONG) et des chercheurs, l'Agence a passé en revue ses activités à la lumière de ce plan, afin de définir des méthodes spécifiques pour mettre le concept de sécurité humaine en pratique. Nous pensons qu'il est désormais essentiel d'envisager l'aide dans le respect des principes suivants :

- 1) Adopter une approche axée sur l'être humain pour aider les personnes défavorisées
- 2) Considérer les populations non pas uniquement comme des bénéficiaires de l'aide, mais comme de futurs acteurs du développement et leur donner les moyens d'agir
- 3) Mettre l'accent sur l'aide aux personnes vulnérables, dont

• Actions en faveur de la sécurité humaine

la survie, les moyens d'existence et la dignité sont menacés

- 4) S'attacher à se « libérer du besoin » et se « prémunir de la peur » (aide humanitaire d'urgence après les conflits et actions susceptibles de réduire le fossé qui peut alors se creuser)
- 5) Adopter des approches intersectorielles et approfondies pour analyser et tenter d'écartier les dangers qui menacent les êtres humains
- 6) Solliciter les administrations (centrale et locale) et les communautés et populations locales afin qu'elles participent au développement durable\* dans les pays en développement (PED)
- 7) Collaborer avec les divers acteurs, donateurs\* et ONG dans les PED afin d'accroître l'impact de l'aide

On a longtemps décrit ces principes comme les éléments essentiels d'une relation d'aide et certains ont été appliqués. La mise en œuvre du concept de sécurité humaine a toutefois des conséquences qu'il nous faut affronter.

Premièrement, après examen de l'histoire de l'APD, qui s'étend sur près d'un demi-siècle, il apparaît aujourd'hui nécessaire de recentrer l'aide sur l'individu. L'APD et les autres formes d'aide au développement ont été plusieurs fois revues et corrigées, afin de mieux répondre à la diversification et à l'évolution des besoins des PED. De ce fait, la mise en œuvre des projets exige des connaissances de plus en plus spécialisées et ces derniers ont un rôle toujours plus spécifique selon leur forme. Désormais, il s'avère nécessaire de placer les problèmes rencontrés par la population au cœur de la politique de développement, de sorte à bien saisir la structure sociale dans laquelle ils s'inscrivent et d'adopter une approche globale pour les résoudre.

Deuxièmement, il est devenu de plus en plus nécessaire d'accomplir des efforts globaux pour le développement et la consolidation de la paix, notamment à cause de l'effondrement de la structure géopolitique de la guerre froide. Dans le tiers-monde, de nombreux individus de pays défavorisés subissent directement ou indirectement les dommages causés par les conflits armés, qui menacent leur vie, leurs moyens d'existence et leur dignité. L'aide fournie doit donc absolument tenir compte de cette situation et privilégier la paix.

Enfin, il est évident que cette approche doit être renforcée dans les pays et régions qui connaissent des situations encore plus graves. On soutenait jadis que ces pays et régions étaient incapables d'assimiler l'aide et rendaient difficile la mise en œuvre d'une aide efficace. Mais l'on assiste aujourd'hui à une prise de conscience générale du fait qu'il est impossible de parvenir à la paix et au développement à l'échelle de la communauté internationale tout entière si les problèmes rencontrés par les pays et régions qui souffrent le plus ne sont pas tout d'abord réglés.

## De l'importance de la compatibilité avec l'approche de terrain

Le concept de sécurité humaine est primordial, dans

le sens où il contribue à définir l'orientation générale des futurs projets de la JICA et où il résume toutes les questions portant à controverse. Toutefois, l'intégration de ce concept ne devrait pas entraîner un changement identique pour tous les projets. L'élément le plus important dans l'introduction de ce concept par l'Agence, c'est d'adopter une approche de terrain. Nous pensons que la prise en compte de l'aspect sécurité humaine dans l'exécution des projets exige des mesures précisément adaptées aux situations existant dans les différents pays et régions. Autrement dit, l'approche de terrain et la sécurité humaine sont d'inséparables piliers des réformes de la nouvelle JICA.

Ainsi, d'un point de vue pratique, l'aide apportée à un pays sur la voie de la croissance économique et bénéficiant de conditions politiques et sociales stables diffère de celle qui est offerte à un pays tentant de se remettre des dégâts causés par un conflit. Dans le premier cas, la démarche et l'aide utilisés doivent conduire à une croissance stable et équilibrée et servir les déshérités. Dans le second cas, il faut axer les efforts sur les personnes dont la vie, les moyens d'existence et la dignité sont menacés. Outre les mesures d'urgence nécessaires pour protéger ces individus, il faut veiller à prévenir la reprise du conflit et consolider la paix ainsi que le développement. Parallèlement, il faut contribuer à la valorisation des ressources humaines et à la mise en place de systèmes qui permettent d'atteindre un développement durable à moyen et long terme.

L'aide diffère selon que le pays bénéficiaire dispose ou non d'une administration opérationnelle. Dans le premier cas, elle doit être fournie essentiellement par l'intermédiaire du gouvernement d'un pays partenaire. Dans le second cas, il est nécessaire de promouvoir une aide à plusieurs niveaux, afin qu'elle atteigne directement les individus en situation vulnérable, tout en contribuant au renforcement des capacités\* de l'administration, naturellement censée protéger ces individus.

La JICA prévoit par conséquent d'analyser ses futurs programmes sous l'angle de la sécurité humaine en partant d'une approche de terrain et de mettre en œuvre une aide qui atteigne véritablement les populations des pays en développement.

## Intégration de l'aspect sécurité humaine

La JICA doit continuer à étudier les méthodes qui lui permettront d'intégrer l'aspect sécurité humaine dans ses programmes. Comme le montre les activités en cours décrites ci-après, l'Agence a déjà pris les devants dans ce domaine.

### 1. Centre de production maritime de Cayar et conseiller en gestion des pêches au Sénégal

Le Sénégal est situé sur la côte ouest de l'Afrique. À Cayar, port de pêche à 60 km au nord de Dakar la capitale, les ouvrières, qui s'affairent en permanence, travaillent essentiellement au fumage, séchage et stockage du poisson.

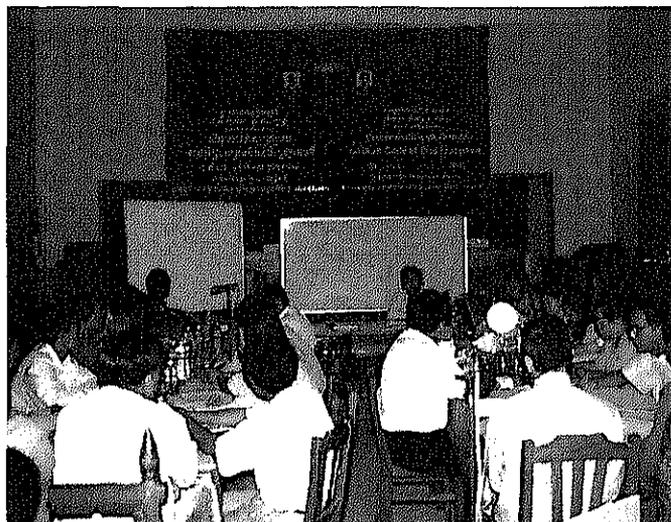
Elles le hachent également avec des machines manuelles pour le vendre. Même si les femmes forment la majeure partie des effectifs de l'industrie des produits de la mer au Sénégal, les coopératives de crédit et les sociétés de services financiers sont accessibles presque exclusivement aux hommes. Aussi, les femmes ne peuvent obtenir de crédits importants et ne peuvent donc acheter du poisson d'une manière régulière.

Les installations de débarquement du poisson et l'usine de transformation ont été rénovées grâce à un apport de coopération financière non remboursable. Par ailleurs, une formation concernant la gestion et le contrôle du centre de production maritime a été lancée par un expert de la coopération technique en 2001. Auparavant, les ouvrières fumaient le poisson sur des tas de branches à la plage, mais elles ont abandonné cette méthode dépassée et s'initient à des techniques plus modernes. Grâce aux efforts soutenus de l'expert en matière d'enseignement et d'applications pratiques, les ouvrières ont fini par mettre au point des fumoirs plus perfectionnés et elles se sont habituées à utiliser des normes de base de nettoyage et de désinfection qui leur évitent tout travail pénible. Grâce à une meilleure conservation et présentation du poisson, elles ont augmenté leurs revenus. De plus, un groupe de femmes a créé un syndicat et lancé un système de micro-crédit. L'une d'elles indique : « Maintenant que nous pouvons disposer de prêts sans garantie et à faible taux d'intérêt, nous pouvons réellement réaliser nos projets avec notre argent. » Une autre dit : « Mes revenus me permettent d'épargner ou d'étendre mon activité. Et ils couvrent aussi les dépenses de santé de la famille et l'éducation des enfants. » On note par ailleurs un changement dans leurs attitudes et leurs pratiques, avec l'emploi de nouvelles tables de séchage pour les sardines, de fumoirs perfectionnés et de nouvelles méthodes pour le stockage du poisson séché ; elles sont aussi plus respectueuses de l'hygiène et des conditions sanitaires.

Il est certes très important de générer des revenus monétaires pour la population rurale, mais l'aide matérielle n'a qu'un effet temporaire. Le développement à long terme est possible uniquement si l'on donne aux gens les moyens d'améliorer leurs vies et de s'affranchir de l'aide. Dans l'espoir que ces ouvrières deviennent des chefs de file dans le domaine de la transformation des produits de la mer, la JICA s'engage à poursuivre une politique d'habilitation qui permette à ces populations de se rendre autonomes.

## 2. Soutien à l'élaboration de systèmes juridiques au Cambodge

Le Cambodge a souffert de bouleversements politiques et de conflits qui ont commencé dans les années 1970 et se sont prolongés 20 ans durant. À la suite des élections générales organisées en 1993 sous l'égide de l'APRONUC (Autorité provisoire des Nations-Unies au Cambodge), le Parlement a été constitué. Les ressources humaines capables d'élaborer des lois faisaient toutefois défaut et il n'existait ni droit civil, ni droit criminel. La corruption était de règle



Atelier de diffusion des versions préliminaires des codes de procédure civile rédigés grâce à l'aide à la mise en place de l'appareil judiciaire au Cambodge

dans les tribunaux et les juges rendaient des décisions en s'appuyant sur le peu d'expérience et de connaissances dont ils disposaient, ce qui rendait impossible tout procès équitable.

Face à cette situation, la JICA a lancé en 1996 des cours de formation par pays spécifique dans le domaine judiciaire et législatif et elle a envoyé en 1997 des experts en mission de courte durée pour examiner l'état des systèmes judiciaires et législatifs. En 1999, un projet de coopération technique destiné à soutenir l'élaboration d'un système juridique a été lancé : des experts ont été envoyés et leurs homologues\* cambodgiens ont reçu une formation au Japon sur la rédaction des lois. Des débats se sont poursuivis pour que le système juridique mis en place soit compatible avec l'économie de marché du Cambodge : 1 300 articles de droit civil et plus de 570 articles de procédure civile ont été rédigés jusqu'ici. En outre, la JICA conduit avec l'aide de la Fédération japonaise des associations d'avocats des travaux destinés à renforcer les associations d'avocats cambodgiennes sur le plan organisationnel et à valoriser les ressources humaines.

Comme il est nécessaire d'harmoniser les nouvelles lois avec les lois existantes et de négocier les points de détail avec les autorités compétentes, il faudra certainement attendre longtemps avant que les nouvelles lois soient promulguées. La JICA prévoit de fournir un soutien législatif et dans le même temps de mettre en place des campagnes d'éducation pour faire connaître à la population cambodgienne les nouvelles lois du code civil et des codes de procédure civile.

Dans un système gouvernemental, le renforcement institutionnel est indispensable si l'on veut assurer d'une manière durable la protection des moyens d'existence de la population. Pour que les citoyens appréhendent bien le rôle des institutions, et qu'elles s'intègrent aux différentes facettes de leur vie, un soutien à l'échelon régional et individuel, mais aussi gouvernemental, s'avère nécessaire.

Un système juridique fiable procure une base psychologique et physique à la société, qui permet à ses membres

de ne plus vivre dans la peur. Aussi, la JICA poursuit ses efforts pour qu'une législation et des systèmes judiciaires impartiaux soient mis en place au plus tôt, afin que tous les citoyens cambodgiens puissent se sentir protégés.

### 3. Projet de développement communautaire et de conservation des forêts et bassins versants au Népal

Dans les zones montagneuses du Népal, qui compte parmi les pays les plus pauvres de la planète, trop d'arbres ont été coupés pour servir de combustible ou de fourrage, avec à la clé une dégradation de l'environnement. Cette situation est due à la pauvreté dans les zones rurales. Mais surtout, la mauvaise utilisation des ressources forestières se traduit par une baisse de rendement qualitatif et quantitatif, qui accroît la charge de travail à fournir pour survivre et la paupérisation : le cercle vicieux est bouclé.

L'aide à la protection de l'environnement fournie par les autres pays industrialisés n'a que peu d'effet sur la situation. Les résidents locaux doivent prendre l'initiative du développement communautaire pour qu'une gestion durable des ressources naturelles soit possible. Le projet indiqué dans le titre a été lancé afin d'encourager l'initiative des résidents. Ces derniers ont débattu entre eux des questions de développement et la JICA les a soutenus dans leurs actions.

Dans la première phase (juillet 1994 – juillet 1999), des activités de développement communautaire ont été menées avec la participation de la communauté sur une période de cinq ans. Des experts de la coopération technique et des JOCV ont été envoyés par le Japon et, en coopération avec les ONG locales et les agents de l'Agence de protection des sols, toute une série d'actions ont été conduites : reboisement, mais aussi entretien des sentiers, production de cultures de rapport et construction de citernes d'eau potable.

Dans la seconde phase (juillet 1999 – juillet 2004), des projets ont été formulés, mis en œuvre puis évalués suivant le plan de gestion des ressources communautaires mis au point par les résidents locaux, ce qui a ensuite permis de créer un modèle communautaire de gestion des ressources équitable et durable.

Lors de la mise en œuvre du projet, on a pris en compte les attributions et les besoins des personnes situées tout au bas de l'échelle, qui courent le plus de risques d'être laissées pour compte dans le processus de développement, mais aussi des femmes, qui assurent pour la plus grande part la collecte du bois de feu dans les forêts. Un programme spécial intitulé « Power Program » a été réalisé pour les plus défavorisés et les femmes. La participation de ces dernières au comité de conservation de la communauté rurale a été rendue obligatoire, ceci afin qu'il soit tenu compte de leurs avis sur le développement régional.

Les projets de préservation des forêts qui laissent la population locale à l'écart, hommes ou femmes, ne sont pas assurés de réussir. Bien que l'exploitation de la forêt soit interdite pendant une période déterminée pour la plantation d'arbres, la population locale peut encore consacrer toujours plus de temps à la collecte de bois de feu ou de fourrage. Afin de promouvoir la participation des résidents locaux, il est nécessaire de créer un environnement dans lequel ils puissent participer activement. Pour obtenir de bons résultats, il faut en outre que l'amélioration des conditions de vie touche l'ensemble des communautés de la région. Ce projet a bien fonctionné tant au niveau gouvernemental qu'aux niveaux régional et individuel en combinant divers secteurs (conservation des forêts, valorisation de petites infrastructures\* et production de cultures de rapport, etc.) tout en privilégiant le sort des couches sociales défavorisées, contribuant ainsi au développement durable de la région.



Réfection d'un sentier dans le cadre du projet de développement communautaire et de conservation des forêts et bassins versants au Népal

# 3 | La recherche de l'efficacité de la rigueur et de la rapidité



Activités d'une ONG soutenue par la JICA dans le cadre du programme d'habilitation communautaire au Cambodge

## Révision des systèmes et des procédures

Les objectifs et le plan à moyen terme fixés par la JICA après l'adoption du statut d'institution administrative indépendante définissent les actions à réaliser au cours des trois ans et six mois allant d'octobre 2003 à mars 2007 (pour le texte intégral des objectifs et du plan à moyen terme, voir pages 225-237). Les plans concernant la gestion des activités d'une année fiscale sur la base du plan à moyen terme sont transposés sous forme de plan annuel, afin de favoriser des réalisations concrètes. Les performances sont ensuite évaluées à la fin de l'exercice pour répercuter les résultats sur l'organisation des activités.

La JICA s'efforce d'adopter une gestion plus rigoureuse de ses activités, de sorte à pouvoir accélérer le processus de prise de décisions, simplifier les procédures administratives, mieux évaluer les dépenses liées aux projets, réduire les frais généraux d'administration, etc. Parallèlement à ces efforts, elle s'emploie à améliorer la qualité de ses actions : elle renforce l'aide à la création des projets, favorise la diffusion de l'information, prend davantage en compte les considérations environnementales et sociales, améliore l'évaluation des projets et enfin, encourage la participation et l'adhésion des citoyens.

### 1. Accélération de la prise de décisions

Pour accélérer la prise de décisions, une structure d'équipe a été mise en place dans le cadre de la réforme d'avril 2004. Celle-ci simplifie la hiérarchie de l'organisation et réduit notamment de 10 % les postes situés au-dessus du traditionnel directeur adjoint de département. Partant de cette

nouvelle structure d'équipe, le mode de prise de décisions a été révisé afin de réduire le temps requis pour le processus correspondant.

### 2. Rationalisation des procédures administratives

Au cours de l'exercice 2004, la JICA a énoncé les premières mesures concrètes dans ce domaine : réduction du nombre de jours requis pour l'envoi d'experts et la dénonciation d'un contrat de sous-traitance ; diffusion rapide des informations liées aux marchés sur le Web ; développement de l'informatisation des autorisations et des documents pour la communication des données ; encouragement au recours à des sociétés de services pour les tâches administratives ; etc.

### 3. Réduction des dépenses d'exploitation

La JICA a étudié certaines mesures destinées à réduire d'ici 2007 le coût unitaire par intrant\* nécessaire à l'exécution de divers projets (affectation d'experts, accueil de participants à une formation technique, achat d'équipements et envoi de missions d'étude) d'environ 10 %. Au cours de l'exercice 2003, le nombre d'experts détachés en mission de longue durée et le coût d'hébergement des participants à une formation technique ont été réduits.

### 4. Réduction des frais généraux d'administration

Désireuse de réduire les frais généraux au siège de 10 % par rapport à l'exercice 2002, l'Agence a étudié des mesures concrètes de réduction des coûts dans divers domaines : effectifs, location de locaux, voitures de fonction, informa-

tique, déplacements au Japon et à l'étranger, et enfin, envoi de personnel outre-mer. Des résultats ont déjà été obtenus pour l'exercice 2003 concernant la location des locaux, les coûts informatiques, etc.

## Réforme organisationnelle

Depuis l'accession au statut d'institution administrative indépendante en octobre 2003 et la naissance de la nouvelle JICA, l'Agence a introduit au niveau organisationnel et opérationnel des réformes qui devraient permettre une mise en œuvre plus efficace et plus rationnelle des projets. Le siège et les antennes régionales ont été reformés en avril 2004, afin d'instaurer un système d'exécution aux responsabilités clairement définies, système indispensable à toute institution administrative indépendante, et aussi à une mise en œuvre des projets plus efficace et plus rationnelle, plus souple et plus rapide.

La JICA privilégie l'approche de terrain, qui est l'un des piliers de sa réforme organisationnelle, afin de renforcer le système chargé de traiter des diverses questions de développement dans les pays en développement (PED) d'une manière judicieuse et rapide. Dans le cadre de la réforme, l'organisation et le système du siège ont été entièrement réexaminés, afin d'accélérer et de simplifier le processus de prise de décisions. Nous pensons que cette réforme organisationnelle devrait accroître l'efficacité du soutien aux projets sur le terrain et renforcer les bases du système de l'aide apportée in situ par la JICA en tant qu'agence d'exécution de la coopération technique.

### 1. Mise en place d'une structure d'équipe

Les postes de directeur et de directeur adjoint de département ont été remplacés par une structure d'équipe au siège et dans les antennes régionales. Ce transfert de responsabilité et d'autorité devrait se traduire par un processus de prise de décisions plus ciblé et plus rapide.

Le siège est constitué de 46 groupes et 146 équipes, les antennes régionales comptent 5 groupes et 56 équipes. Outre la réduction d'effectifs au siège induite par la réorganisation, notamment par la mise en place de la structure d'équipe, 10 % des postes situés au-dessus de l'ancienne fonction de directeur adjoint de département ont été supprimés, afin de simplifier l'organisation.

### 2. Passage à un dispositif d'approche par problème

Afin d'avoir une meilleure approche des questions de développement, notamment des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)\*, la JICA a abandonné les approches par programme ou par secteur pour adopter une approche par problème.

Les cinq départements responsables des projets de coopération technique et les trois départements responsables des études de développement ont été réorganisés en cinq départements thématiques et dotés de plus de capacités pour répondre aux questions de développement.

### • La recherche de l'efficacité, de la rigueur et de la rapidité

Projets de coopération technique, études de développement, etc. sont désormais combinés dans un même département, afin de réduire les coûts d'ajustement, de parvenir à une plus grande flexibilité dans l'exécution et la gestion, ainsi qu'à une attribution claire des responsabilités en ce qui concerne l'obtention des résultats.

En vue de renforcer le soutien technique à l'étranger, il est par ailleurs prévu de regrouper les connaissances et les savoir-faire liés aux divers secteurs et problèmes au sein de départements thématiques.

### 3. Consolidation des approches par pays et par région

Pour refléter la politique d'aide du Japon, les quatre départements régionaux traditionnels ont été réorganisés en cinq départements (le Département régional IV (Afrique) et le Département régional V (Moyen-Orient et Europe) sont nouveaux) et le dispositif d'aide par pays et par région doit être renforcé, afin de mieux répondre aux besoins des différents pays et régions.

Les activités des départements régionaux seront déléguées aux départements thématiques.

Les nouveaux départements régionaux doivent proposer des plans d'aide par pays et par région, mais aussi participer à l'identification et à l'élaboration de programmes d'aide intégrant les ressources locales à l'étranger, en s'appuyant sur les bureaux de représentation et les groupes de travail sur l'APD.

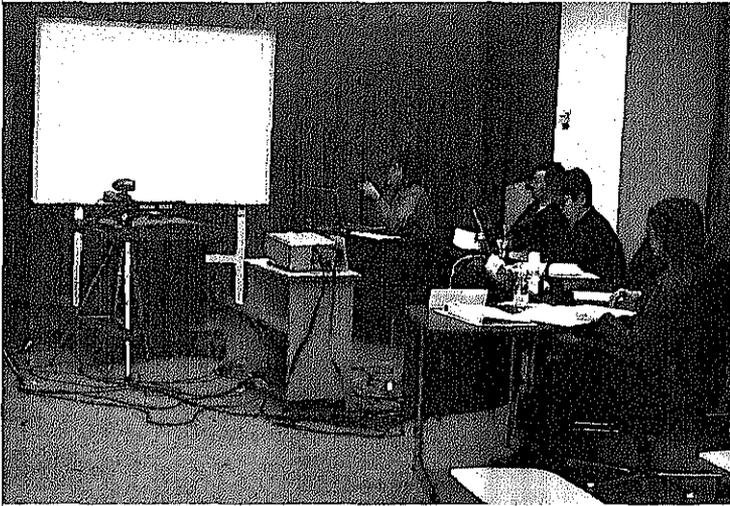
### 4. Création de nouveaux bureaux dans le cadre de la réforme

De nouveaux bureaux ont été créés afin d'assurer la gestion autonome et responsable de l'organisation en tant qu'institution administrative indépendante.

- Équipe d'évaluation des performances (surveillance accrue des plans à mi-parcours, etc.)
- Bureau des relations publiques (plus grandes exigences



Affiche soutenant la transformation de la JICA en institution administrative



Formation par vidéoconférence pour les bureaux à l'étranger

en matière de transparence et d'obligation de rendre des comptes\*)

- Bureau de l'examen des questions environnementales et sociales (renforcement de l'aspect examen concernant les questions d'ordre environnemental et social)
- Groupe d'assistance comptable (renforcement de l'assistance apportée pour les tâches comptables et administratives aux bureaux de représentation, antennes régionales, etc.)
- Bureau de l'égalité homme-femme (renforcement des approches des questions liées aux spécificités de chaque sexe)

Afin d'accentuer les efforts en faveur des projets de coopération avec la participation du public et les projets de reconstruction nouvellement spécifiés dans la loi relative aux règles générales de l'Agence japonaise de coopération internationale, les bureaux suivants ont été établis :

- Bureau de la participation publique (renforcement du programme de partenariat de la JICA et soutien de l'éducation au développement)
- Bureau de la consolidation de la paix (renforcement des fonctions d'intégration et d'ajustement dans le cadre de l'aide à la consolidation de la paix)

## Renforcement du système d'évaluation des bureaux à l'étranger

Les bureaux de représentation jouent un rôle plus important que jamais dans la mise en œuvre de projets de coopération utiles et répondant d'une manière précise aux besoins des PED. Précédemment, la plupart des évaluations étaient effectuées par ces bureaux à la fin de la formation à l'étranger de stagiaires de PED (stages dans le pays ou stages pour les pays tiers). Toutefois, plus ces bureaux ont pris de l'importance, plus le nombre d'évaluations réalisées a augmenté.

Au cours de l'exercice 2002, par exemple, on a assisté à la mise en place d'un dispositif d'évaluation ex post par projet, dispositif qui s'inscrit dans le cadre plus large d'un dispositif d'évaluation systématique allant de la phase ex ante à la phase

ex post de l'évaluation du projet. Les évaluations sont lancées à l'initiative des bureaux à l'étranger et les résultats sont utilisés pour identifier et élaborer de nouveaux projets. Pour renforcer le système d'exécution des projets à l'étranger, ces derniers sont toujours plus nombreux à être gérés localement. Aussi, les bureaux à l'étranger conduisent de plus en plus fréquemment une évaluation systématique de la phase ex ante à la phase ex post de l'évaluation du projet.

La JICA s'efforce de développer ce système, afin que les évaluations soient de meilleure qualité et, que les résultats obtenus permettent une mise en œuvre plus efficace des nouveaux projets.

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'évaluations réalisées par les bureaux à l'étranger, comme indiqué précédemment, il est très important de renforcer le système d'évaluation desdits bureaux. La JICA a pris diverses dispositions à cet effet.

Pour ce qui est du système, des responsables chargés de superviser la qualité des évaluations et d'encourager la rétroaction des résultats d'évaluation ont été affectés au cours de l'exercice 2003 dans chaque département chargé de la mise en œuvre de projets. Ces responsables sont en poste au siège et dans tous les bureaux à l'étranger. Ils sont en relation avec le Bureau des évaluations (département responsable des évaluations au siège) et d'autres responsables d'évaluation grâce à un réseau s'appuyant sur les technologies de l'information et la communication (TI). Les responsables d'évaluation affectés dans les bureaux à l'étranger utilisent ce réseau pour toute demande d'assistance technique au Bureau des évaluations et pour échanger des informations avec leurs collègues.

Afin d'améliorer les capacités des bureaux à l'étranger en matière d'évaluation, une formation à distance par vidéoconférence a été lancée au cours de l'exercice 2003. Les programmes et les supports de cours sont réalisés en anglais en coopération avec l'Institut de la Banque mondiale (World Bank Institute, WBI). Les programmes de formation sont diffusés à travers un réseau reliant le Japon, les États-Unis et les pays bénéficiaires. Durant la première année fiscale d'existence, cette formation a été dispensée aux bureaux de représentation d'Indonésie, des Philippines, de Thaïlande, de Malaisie et du Vietnam, avec la participation du personnel des bureaux de la JICA et de nombreux intervenants de PED participant à des projets de la JICA. Parallèlement à la téléformation, la JICA a travaillé sur les directives et les manuels utilisés par les bureaux à l'étranger pour les évaluations. Des versions anglaises des « Lignes directrices de la JICA pour l'évaluation des projets » révisées en février 2004 sont en préparation et le texte relatif aux procédures d'évaluation ex post par projet en langue anglaise est en cours de rédaction.

Pour une plus grande objectivité des résultats d'évaluation, la JICA s'emploie à renforcer les évaluations externes. Une démarche similaire est par ailleurs adoptée pour les évaluations réalisées par les bureaux à l'étranger. Concrètement, en plus des évaluations externes (ou principales) au cours

desquelles le projet est évalué par des institutions ou des intellectuels indépendants du PED concerné, nous avons introduit au cours de l'exercice 2003 des évaluations de contrôle (ou secondaires) réalisées par des intellectuels indépendants et ayant pour but de vérifier l'évaluation réalisée par le bureau à l'étranger. Ces évaluations sont réalisées par des tiers indépendants, tels que professeurs d'université, chercheurs ou députés.

## Renforcement de la rétroaction des résultats des études d'évaluation

Pour que la mise en œuvre des projets soit toujours plus efficace, il est important de tirer les enseignements du passé pour les projets à venir. Considérant l'évaluation des projets comme un outil important pour leur amélioration, la JICA s'emploie à renforcer le système de rétroaction des résultats d'évaluation sur les projets.

Dans le cadre du système destiné à promouvoir l'exploitation des résultats d'évaluation, le format des formulaires d'évaluation ex ante préparés avant le début de chaque projet a été revu au cours de l'exercice 2003 : une rubrique a été ajoutée concernant l'exploitation des enseignements tirés de projets similaires dans le passé. Dès la phase d'élaboration de chaque nouveau projet, nous exploitons désormais les enseignements tirés de projets réalisés dans les mêmes régions et dans des domaines similaires. Nous sommes ainsi assurés que les futurs projets seront encore plus utiles.

Dans le projet de formation de ressources humaines en TI lancé au cours de l'exercice 2004 aux Philippines par exemple, les enseignements provenant d'évaluations de précédents projets liés aux TI nous ont aidés à prendre les mesures suivantes au stade de la planification :

- 1) Les TI étant un domaine où l'équipement est vite obsolète suite à la rapidité de l'évolution technologique, celui-ci est introduit régulièrement au fur et à mesure de l'avancée du projet.
- 2) Pour répondre d'une manière flexible aux évolutions technologiques, il est fait appel à des experts en mission de

### • La recherche de l'efficacité, de la rigueur et de la rapidité

courte durée. Les experts en mission de longue durée sont responsables de la gestion globale du projet, alors que les experts en mission de courte durée sont responsables du transfert de technologie\* dans divers domaines.

- 3) Pour garantir l'autonomie et le développement de l'organisme d'exécution, nous avons mis à sa disposition des experts chargés du transfert de technologie dans les domaines de la gestion des organismes de formation et de la collaboration entre les milieux industriel et universitaire.

En plus de poursuivre l'exploitation des enseignements du passé au stade de la planification, l'Agence regroupe les projets qui ont fait l'objet de tentatives d'amélioration grâce aux résultats d'évaluations passées et les présente dans un rapport annuel d'évaluation publié chaque année pour mieux les faire connaître.

Dans le cadre de l'étude sur la lutte contre la désertification de la région de Ségou dans le Sud du Mali (1999-2003), présentée dans l'*Annual Evaluation Report 2003*, un projet de contrôle (destiné à améliorer les conditions de vie des résidents et à leur donner la maîtrise des ressources naturelles de la région) a été lancé afin d'examiner la validité du plan de lutte contre la désertification au cours même de son élaboration. Partant alors des enseignements fournis par divers projets qui nécessitaient tous la formulation d'un plan garantissant l'autonomie et le développement, nous avons pris en compte ces deux aspects. Plus concrètement, craignant que le pays bénéficiaire ne puisse régler les dépenses de gestion, nous avons collecté une partie des coûts d'exécution auprès des résidents concernés par le projet et nous l'avons utilisée pour assurer la gestion du projet. Ces fonds ont également été utilisés pour financer des activités de création de revenus (micro finance) et permettre aux résidents de faire fonctionner correctement le projet après l'achèvement de la coopération.

La JICA prévoit d'accentuer le processus de rétroaction des résultats d'évaluation sur les projets afin que leur mise en œuvre soit plus efficace et plus rationnelle à l'avenir. L'Agence toute entière est prête à poursuivre ses efforts dans ce sens.



Résidents locaux participant à une discussion dans le cadre de l'étude sur la lutte contre la désertification de la région de Ségou dans le Sud du Mali

## 4 Réponses aux problèmes de développement



Femmes burkinabées apprenant à fabriquer des fours améliorés grâce aux conseils de JOCV

### Nouveau système pour l'Afrique

#### 1. Renforcement du système de soutien

Victime d'une stagnation économique prolongée, environ 40 % de la population africaine vit au-dessous du seuil d'extrême pauvreté de 1 dollar par jour. C'est en Afrique que l'on compte le plus grand nombre de pays en conflit au monde et cette situation rend les conditions de vie de la population encore plus difficiles. Plus que toute autre région, le continent africain a besoin d'aide dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de la consolidation de la paix.

En septembre 2003, le Japon a organisé à Tokyo la troisième Conférence internationale sur le développement de l'Afrique (TICAD III), afin de mieux faire comprendre à la communauté internationale l'importance du développement de ce continent et de réitérer sa ferme volonté de l'aider activement. La JICA fournit donc une aide centrée sur les enjeux prioritaires définis dans la TICAD III, tels que le développement social, notamment les soins de santé et l'éducation, et la consolidation de la paix. Afin d'améliorer la situation critique en Afrique, il est essentiel de bien comprendre les besoins de chaque pays et de sa population, et d'apporter rapidement des réponses dans le respect de la sécurité humaine\*. Soucieuse de mettre en œuvre des programmes adaptés aux bénéficiaires de l'aide, la JICA se propose de renforcer son système de soutien comme suit :

#### 1) Mise en place du nouveau Département régional IV, Afrique

Afin d'assurer une meilleure stratégie de coopération

face aux problèmes de développement en Afrique, la JICA a instauré des départements par zones géographiques qui remplacent l'ancien système organisé par divisions. Ainsi, le 1er avril 2004, a été créé le département chargé de l'Afrique, (Département régional IV).

Le Département régional IV regroupe trois équipes : l'équipe d'Afrique orientale ; l'équipe d'Afrique centrale et occidentale ; et l'équipe d'Afrique australe. Ces équipes permettent d'apporter une aide plus complète, qui prend en considération les spécificités de chaque région.

Un Conseil de soutien à l'Afrique a par ailleurs été institué au siège de l'Agence. Faisant appel à la participation des départements concernés par l'Afrique, il a pour mission de mettre en place un système de soutien au continent africain, interne à la JICA.

#### 2) Renforcement des systèmes au niveau local

##### • Délégation de pouvoirs aux bureaux de représentation et renforcement de leurs effectifs

En Afrique, la JICA compte 18 bureaux (13 bureaux de représentation, deux bureaux de la JICA et des JOCV, trois bureaux des JOCV). Tous sont essentiels pour bien comprendre les problèmes et les besoins des différents pays africains et y répondre rapidement. Tous participent au renforcement du système de représentation à l'étranger.

Pour accélérer la coopération sur le terrain, la JICA opère un transfert de responsabilité et d'autorité vers les bureaux de représentation, ce qui permet de mieux répondre aux besoins des pays en développement (PED) et de prendre plus rapidement des décisions. Des effectifs spécifiques ont

été affectés à cet effet.

Au cours de l'exercice 2004, cette démarche a tout d'abord été appliquée dans les bureaux du Kenya et du Sénégal. Durant l'exercice 2005, cette même démarche devrait être appliquée dans les pays suivants : Éthiopie, Tanzanie, Zambie, Malawi, Ghana et Afrique du Sud. Elles permettront aux bureaux de représentation de prendre l'initiative en ce qui concerne la planification, la mise en œuvre et le suivi des projets, et d'instituer un réseau qui apportera une aide plus complète et conforme aux besoins exprimés.

• Mise en place de bureaux d'appui régional au Kenya, au Sénégal et en Afrique du Sud

L'Afrique souffre de problèmes graves et complexes, tels que le VIH/sida, le paludisme, le faible taux d'alphabétisation et les conflits récurrents. Pour répondre à ces problèmes, il faut absolument disposer de sérieuses compétences et d'une grande expérience dans les domaines concernés. Aussi, des bureaux d'appui régional ont été ouverts au Kenya et au Sénégal pour offrir dans les meilleurs délais le soutien nécessaire aux 18 bureaux existants.

Affectés aux bureaux d'appui régional au Kenya et au Sénégal, des groupes d'experts chargés de différents domaines, dont l'éducation, les soins de santé et l'agriculture,

travaillent avec les bureaux de représentation locaux de la JICA et les ambassades du Japon dans chaque pays, afin de faciliter l'identification et la formulation des projets, et de mettre en place une stratégie de développement par problème. Nous espérons ainsi formuler rapidement des projets adaptés à la situation actuelle de l'Afrique.

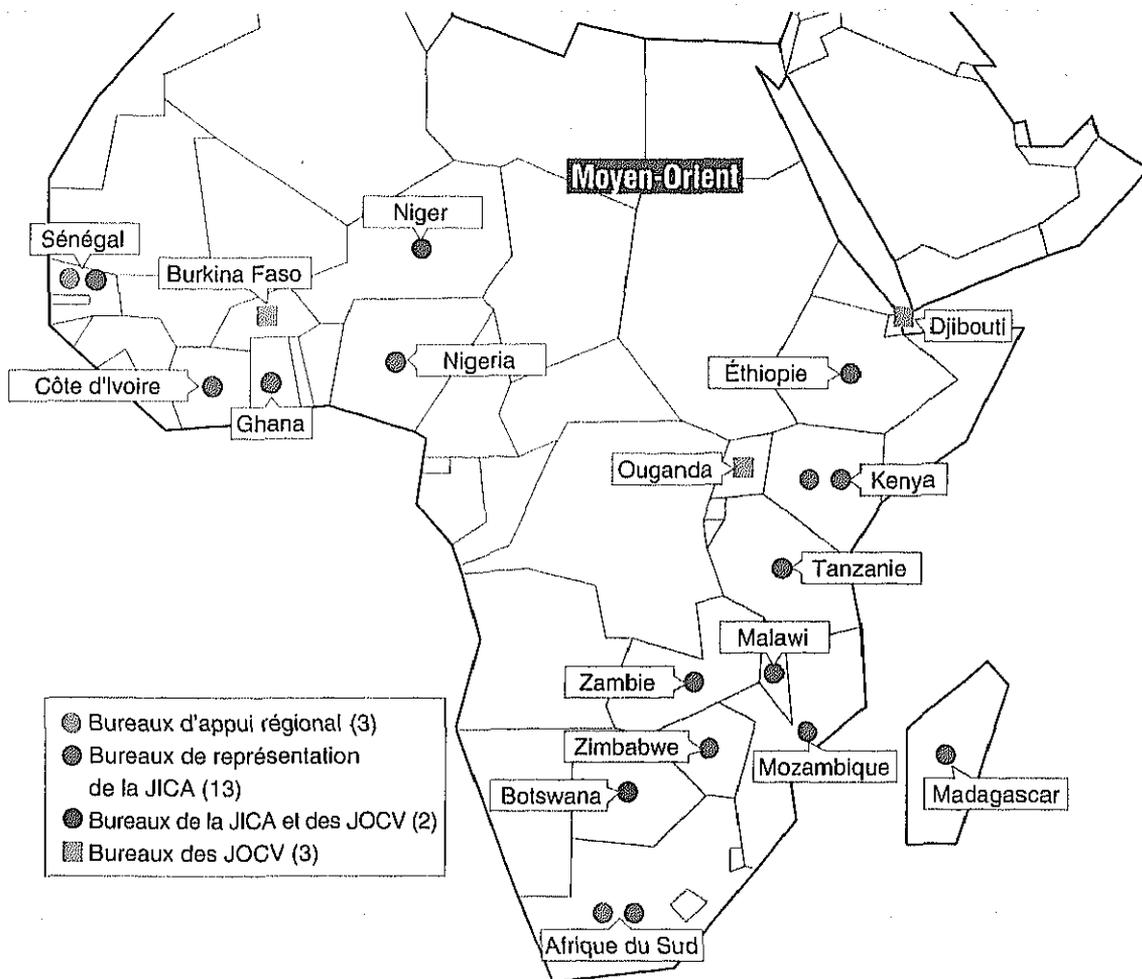
Afin de renforcer le réseau des bureaux d'Afrique australe, un bureau d'appui régional a été mis en place en Afrique du Sud pour les achats et la comptabilité.

**Nouvelles relations avec les pays à un stade de développement plus avancé**

**1. Une aide adaptée au stade de développement**

La coopération internationale doit être assurée suivant le stade de développement des différents pays. Alors que dans un pays, les services sociaux de base peuvent être très insuffisants et les fondements de l'économie encore inexistants, un autre pays peut avoir atteint un certain niveau de croissance économique durable, mais être confronté à des problèmes écologiques et des disparités à cause d'une croissance relativement rapide. Les pays à un stade de développement plus avancé sont généralement désireux d'aider leurs voisins. Naturellement, les questions prioritaires, les approches

Figure d Bureaux à l'étranger et Bureaux d'appui régional en Afrique



et les méthodes de l'aide varient d'un pays à l'autre.

Pour les pays d'Europe centrale et orientale futurs membres de l'UE et les pays moyennement développés de l'Asie de l'Est et d'Amérique latine, il est nécessaire d'étudier très précisément les approches de l'aide, de tenir compte du stade de développement du pays, de son rôle dans la région, de ses relations diplomatiques et économiques, de sa position à l'égard des enjeux de portée mondiale\* et de sa volonté de soutenir ses voisins, tout cela en partant de l'hypothèse que ce même pays devrait bientôt s'émanciper de l'aide.

## 2. Coopération Sud-Sud

La coopération Sud-Sud\* est l'aide apportée aux autres PED par les pays à un stade de développement plus avancé grâce à leur propre expérience du développement et à leurs ressources humaines. Cette forme d'aide intervenant entre des pays dont les sociétés, les cultures, les structures économiques, les niveaux technologiques, les organisations et les systèmes sont relativement similaires, elle est aussi bénéfique aux donateurs qu'aux bénéficiaires. La JICA soutient ce type d'intervention.

À titre d'exemple, on peut citer en Thaïlande le Centre de formation et de vulgarisation agricoles de l'Université de Kasetsart, qui a été fondé et soutenu grâce à un apport de coopération financière non remboursable et à la coopération technique de la JICA. Ouvert en 1995, il permet non seulement à des Thaïlandais de se former, mais propose aussi à des ressortissants d'autres pays d'Asie de participer à des ateliers et à des visites sur site, afin d'acquérir les connaissances et le savoir-faire nécessaires pour améliorer les conditions de vie en milieu rural et la situation des femmes dans ce contexte. La JICA a participé à la mise au point du programme. En cinq ans, les cours répartis sur six semaines ont été suivis par 94 participants de 12 pays d'Asie et de trois pays d'Afrique. Le programme a été très apprécié.

Pour promouvoir cette forme d'aide, le Japon a conclu des programmes de partenariat\* définissant le cadre global de la coopération Sud-Sud\* avec 11 PED (dont la Thaïlande) qui se prononcent énergiquement en faveur de cette démarche.

## 3. Cohérence des politiques

Concernant les approches des pays industrialisés envers les PED, la communauté internationale a récemment ressenti la nécessité d'observer une « cohérence des politiques » dans divers domaines : échanges et investissements, agriculture, diplomatie et échanges internationaux, rapports qui entrent dans les relations étrangères autres que l'aide. Dans les pays parvenus à un stade avancé de développement en particulier, l'aide occupe désormais moins d'importance dans les relations étrangères et il faut davantage veiller à la cohérence des politiques. Dans le domaine de l'économie par exemple, l'aide ne doit plus être considérée comme l'élément central, mais plutôt comme un catalyseur servant à

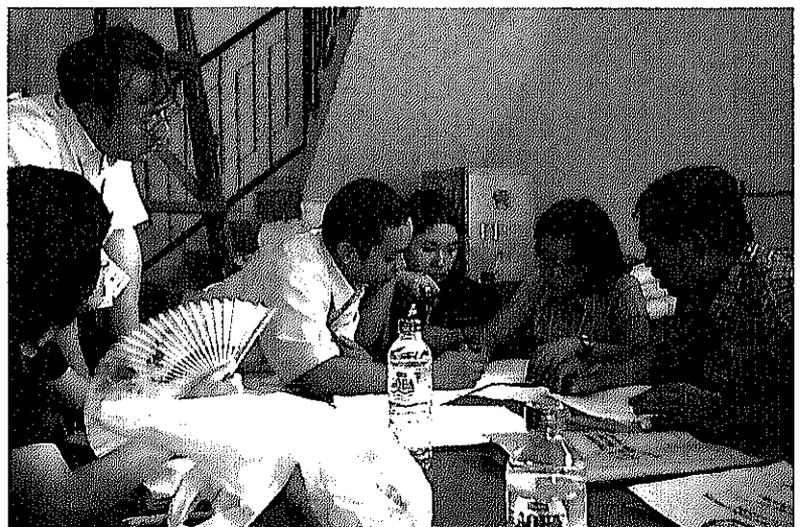
promouvoir des activités privées autonomes fondées sur le marché, comme les échanges et les investissements. L'aide doit donc contribuer à la construction du système de promotion des échanges et des investissements en apportant le soutien requis pour compenser les défaillances du marché.

## Consolidation de la paix et aide à la reconstruction

### 1. Une aide qui atteigne à coup sûr la population

Depuis l'effondrement de la structure géopolitique de la guerre froide, la JICA a mené diverses activités pour la consolidation de la paix, notamment dans les pays où une aide à la reconstruction après les conflits s'est avérée nécessaire : Cambodge, Bosnie-Herzégovine et Timor oriental. Depuis 2003, le soutien à la consolidation de la paix apporté dans le cadre de l'aide au développement est entré dans une nouvelle phase. La Charte officielle de l'aide publique au développement (nouvelle Charte de l'APD) adoptée en réunion de Cabinet en août 2003 définit la consolidation de la paix comme un élément important de l'APD. Elle souligne la nécessité d'une approche globale des divers facteurs sources de conflits et d'une large gamme d'actions de soutien, depuis la facilitation du processus de paix jusqu'à la réintégration sociale des soldats démobilisés, en passant par l'amélioration des capacités administratives des gouvernements. Dans ce sens, la JICA a annoncé en mars 2004 un plan de réformes, dont le soutien accru à la consolidation de la paix. Elle s'est engagée dans ce domaine à formuler des lignes directrices, à mettre en place un Bureau de la consolidation de la paix et à renforcer les mesures en faveur du développement et de la sécurité de l'être humain.

En tant qu'organisation d'aide au développement, la JICA s'appuiera à moyen et long terme sur ses points forts que sont ses connaissances en matière de développement humain et de renforcement des capacités. Forte des expériences accumulées par le passé, elle prévoit de collaborer avec les travailleurs intervenant au sein des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres organismes



Expert envoyé en Indonésie pour l'organisation des élections générales

d'aide, et de poursuivre des activités de soutien à la consolidation de la paix qui atteignent directement les populations des communautés locales.

## 2. Nouvelle approche

### Sri Lanka

#### • Mise en place d'une aide à la reconstruction en collaboration avec les ONG

Dès 2002, le Japon a su utiliser l'APD pour faciliter le processus de paix au Sri Lanka, jusqu'à la signature du traité de paix définitif. Parallèlement, au Japon comme à l'étranger, la JICA a renforcé sa collaboration avec des organisations gouvernementales et des ONG intervenant dans la reconstruction au Sri Lanka, et ce par le biais de réunions régulières. Grâce aux résultats positifs obtenus, l'aide au développement communautaire se poursuit dans la région nord, où vivent de nombreuses personnes intérieurement déplacées par les conflits. Une aide au développement communautaire dans la région sud est actuellement à l'étude.

### Afghanistan

#### • Actions de soutien dans une perspective à moyen et à long terme

La JICA s'est lancée très tôt dans l'aide à la reconstruction en Afghanistan : remise en état de l'infrastructure\*, réfection de routes, soutien aux médias, à la nouvelle constitution et à la formation professionnelle en faveur de la consolidation de la paix (dans le cadre de la réinsertion sociale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR)). L'Afghanistan évolue d'un premier stade, axé sur les secours humanitaires d'urgence et l'aide à la reconstruction, vers un nouveau stade, dans lequel la reconstruction est envisagée dans une perspective à moyen et long terme. Tout en restant attentive aux éléments susceptibles de prévenir l'instabilité sociale et la reprise des conflits, la JICA contribuera au développement rural et fera de son mieux pour faciliter la transition vers une aide au développement respectueuse de la sécurité humaine.

### Pays africains

#### • Promotion de l'appropriation et du partenariat

En Afrique, où les rivalités sont fréquentes, l'aide à la reconstruction après les conflits et la consolidation de la paix sont des questions importantes pour tous les pays de ce continent. Dans ce cadre, la JICA a apporté une aide au niveau politique dans deux cas : pour le Projet de formation technique et de promotion de l'emploi (formation à la couture pour les femmes soldats démobilisées en Érythrée) et pour la création en Zambie de zones d'accueil pour les réfugiés de pays voisins (République démocratique du Congo, Mozambique et Angola).

En septembre 2003, la TICAD III a été l'occasion d'échanges de vues sur une plus grande collaboration régio-



Membre d'une mission d'étude envoyé en Afghanistan dans le cadre d'un projet de reconstruction d'urgence

nale en Afrique et en particulier le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). En Éthiopie, l'atelier conjoint Japon-Canada pour la consolidation de la paix a permis des échanges entre acteurs de la consolidation de la paix en Afrique, notamment des ONG du Japon et du Canada. La JICA participe à l'élaboration de plans d'aide à la reconstruction pour l'Afrique sous l'égide du Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR), en collaboration avec d'autres agences onusiennes.

### Irak

#### • Collaboration régionale avec les pays arabes

Dès la fin du conflit en mai 2003, la JICA a apporté son aide à la reconstruction de l'Irak, notamment au rétablissement de l'infrastructure de base (santé et soins médicaux, électricité). Au vu de l'insécurité actuelle, l'aide passe désormais par la collaboration avec les pays arabes et les pays voisins, notamment l'Égypte et la Jordanie. Grâce à la première coopération médicale conjointe Japon-Égypte organisée à l'Université du Caire en mars 2004, 102 médecins et infirmiers irakiens ont pu se former dans divers domaines : soins, chirurgie endoscopique, pédiatrie et unité de soins intensifs (USI). La JICA prévoit de poursuivre la valorisation des ressources humaines irakiennes grâce à une formation pour les pays tiers\* en Égypte et d'autres pays voisins, ou encore par l'accueil de stagiaires en formation au Japon.

## Valorisation des ressources humaines et participation publique

### 1. Recherche et formation de ressources humaines au service de la coopération internationale

La coopération internationale pratiquée par la JICA s'appuie sur la formation de personnel et le renforcement des capacités nationales par le biais des relations humaines. Et l'on peut dire sans exagérer que la clé du succès réside dans la formation des ressources humaines appropriées. Ces dernières années plus particulièrement, la coopération technique privilégie l'appui intellectuel, notamment pour la réduction de la pauvreté et la gestion des affaires publi-

ques. Parallèlement, il faut toutefois répondre à de nouveaux problèmes, comme la consolidation de la paix et la sécurité humaine. Aussi, les ressources requises se diversifient.

C'est pourquoi la valorisation de ressources humaines au service de la coopération internationale a été placée en tête des questions prioritaires lors de la deuxième réunion de réforme de l'APD en 2002. Consciente du fait qu'il est essentiel de trouver et de conserver des ressources humaines de haut niveau, car elles servent de base à l'ensemble de la coopération technique et influent la qualité de cette dernière, la JICA s'engage de multiples façons pour la valorisation des ressources humaines. Concrètement, elle assure une formation destinée à relever le niveau dans des secteurs spécialisés en fonction des questions prioritaires de la coopération internationale, elle propose un système de formation pratique pour les jeunes voulant participer à la coopération internationale, une formation à long terme dans des écoles supérieures à l'étranger et au Japon, et enfin, des programmes de stages au siège de l'Agence pour élargir la base des ressources humaines. La JICA aide aussi des ONG et des administrations locales à former leur personnel. Le plan à moyen terme de l'APD prévoit de revoir le contenu de la formation des ressources humaines, afin que celle-ci soit plus adaptée aux pays bénéficiaires. Elle prévoit aussi de développer les programmes de stages au siège de l'Agence et les programmes destinés à renforcer les capacités\* des ONG. La JICA est déterminée à redoubler d'efforts pour mettre en valeur les ressources humaines qui seront demain au service de la coopération internationale.

## 2. Nouvelle phase de promotion de la participation publique

Récemment, les besoins des PED se sont encore diversifiés. Pour répondre d'une manière plus efficace et rationnelle à cette évolution, il faut non seulement tirer parti de l'expérience et du savoir-faire des organisations gouvernementales, mais aussi des administrations locales et des

ONG. Dans les PED, où la décentralisation progresse rapidement, l'expérience et les compétences des administrations locales japonaises peuvent s'avérer très utiles. Pour atteindre directement les couches défavorisées et réduire la pauvreté, les ONG présentes dans ces pays unissent leurs efforts. Des efforts jugés très efficaces par les populations locales.

D'un autre côté, conscients que les questions de portée mondiale sont l'affaire de tous, de plus en plus de citoyens japonais expriment leur désir de participer à la coopération internationale. Même s'ils n'interviennent pas directement, le nombre de sympathisants acquis à cette cause augmente, ce qui nous permet de mettre en œuvre des programmes soutenus de diverses façons par la population japonaise. Dans ce contexte, la JICA concourt par différents programmes à la promotion de la participation publique :

### 1) Programme de partenariat

Mis en œuvre par la JICA pour contribuer au développement socioéconomique des PED au niveau local, ce programme de coopération technique est mené en collaboration avec des partenaires au Japon (ONG, universités, administrations locales, associations à but non lucratif, organismes reconnus d'utilité publique, etc.).

### 2) Programme en faveur de l'éducation au développement

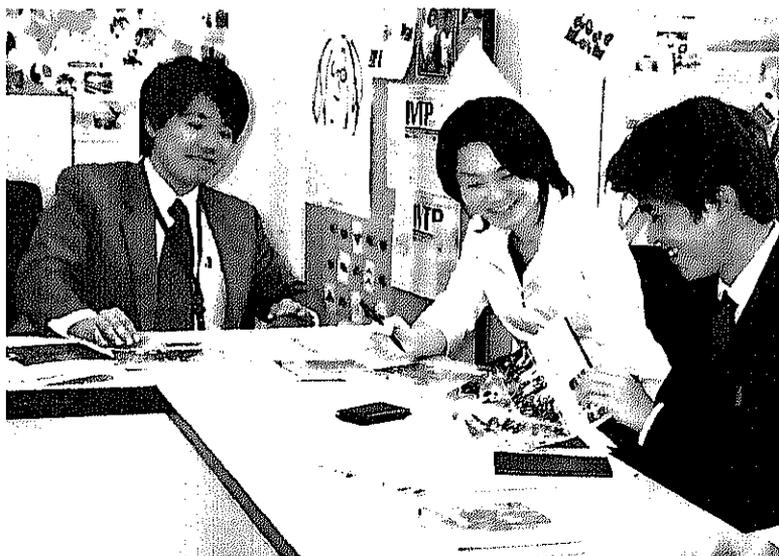
Afin de soutenir l'éducation au développement dispensée dans les écoles, la JICA conduit diverses activités : conférences sur la coopération internationale, fourniture de matériels pour l'éducation au développement, concours de rédaction sur la coopération internationale, programmes de « citoyens du monde » pour les élèves, visites d'étude sur l'éducation au développement pour les enseignants, séminaires pratiques d'éducation au développement, etc.

### 3) Programme en faveur de la participation des citoyens à la coopération internationale

Ce programme d'information, d'éducation et de formation repose sur des séminaires, des ateliers et des débats avec des personnes disposant d'une solide expérience de la coopération internationale.

### 4) Coordinateurs de la JICA

Détachés auprès d'associations locales d'échanges internationaux à travers le Japon, ils donnent des conseils aux administrations locales, aux ONG et à tous les citoyens qui s'intéressent à la coopération internationale.



Collaboration entre la coordinatrice de la JICA (milieu) et les médias d'une localité japonaise



## Partie I ● L'APD et les programmes de la JICA

### Chapitre 1 Aperçu de l'APD japonaise et des programmes de la JICA

- 1 L'APD et la JICA ..... 32
- 2 Aperçu statistique des activités de la JICA ..... 38

# Aperçu de l'APD japonaise et des programmes de la JICA

## L'APD et la JICA



Stage pratique pour la formation de médecins-praticiens au niveau local au Cambodge

### Vue d'ensemble de l'APD du Japon

#### Qu'est-ce que l'APD ?

Divers organismes et groupes, notamment des gouvernements ainsi que des institutions internationales, des organisations non gouvernementales (ONG) et des entreprises privées, apportent leur coopération en soutien au développement économique et social des pays en développement (PED) (voir figure 1-1). La fourniture de fonds et le transfert de technologie par des gouvernements aux PED constituent ce qui est appelé l'« aide publique au développement » (APD).

L'APD japonaise comprend trois sortes d'apports : (1) les dons bilatéraux, (2) les prêts bilatéraux et (3) les souscriptions et contributions financières à des organisations internationales (aide multilatérale\*). Ces différents apports sont décrits ci-après.

#### Dons bilatéraux

Les dons bilatéraux comprennent la coopération technique, par le transfert de technologie à des PED, et la coopération financière non remboursable par l'octroi de financements sans obligation de remboursement.

##### 1. Coopération technique

La coopération technique a pour but d'assurer le transfert et la diffusion de technologie, de compétences et de savoir japonais aux PED, afin de former les ressources humaines appelées à jouer un rôle clé dans le développement socioéconomique de leur pays. Elle contribue par ailleurs à renforcer et améliorer les techniques adaptées à la situation de chaque pays, tout en élevant son niveau technologique et en mettant en place de nouvelles organisations et institutions.

Plus précisément, la coopération technique comprend : (1) la formation technique des techniciens et administrateurs des PED, (2) l'envoi d'experts et de volontaires disposant de compétences et de connaissances spécialisées, (3) les études de développement, destinées à la formulation de plans d'aménagement urbain, rural et des transports, à l'exploitation des ressources, etc. et (4) le secours aux victimes de catastrophes et l'aide à la reconstruction.

##### 2. Coopération financière non remboursable

La coopération financière non remboursable repose sur l'octroi de fonds pour construire des établissements scolaires ou hospitaliers ; fournir du matériel et des équipements pour l'enseignement, la formation et les soins médicaux ; et reconstruire après une catastrophe. Elle se divise en six catégories : (1) le fonds général, (2) le fonds pour la pêche, (3) le fonds pour la culture (notamment, pour le patrimoine culturel), (4) le fonds d'aide en cas de catastrophe (notamment, pour la reconstruction après un conflit), (5) le fonds d'aide alimentaire (KR\*), et (6) le fonds pour l'augmentation de la production alimentaire (KR2\*).

La JICA supervise les études du plan de base\* pour des projets de construction d'installations et de fourniture d'équipements réalisés dans le cadre de cinq catégories de coopération financière non remboursable : (1) le fonds général pour les projets généraux et le programme des bourses d'études pour le perfectionnement des ressources humaines, (2) le fonds pour la pêche, (3) le fonds d'aide au patrimoine culturel, (4) le fonds d'aide alimentaire, et (5) le fonds pour l'augmentation de la production alimentaire. La JICA est également chargée d'effectuer des études, ainsi qu'un travail d'intermédiaire et de liaison.

##### Prêts bilatéraux

Ces prêts servent à fournir des crédits pour le développement, à long terme et à des taux préférentiels. Il en existe de deux sortes : (1) les prêts d'APD accordés directement à un gouvernement ou un organisme d'État d'un PED, et (2) les financements et investissements du secteur privé – crédits accordés à des entreprises locales ou des sociétés japonaises exerçant des activités dans des PED.

Les prêts d'APD sont généralement appelés « prêts en yens ». Ces derniers ont longtemps été surtout des prêts visant à développer l'infrastructure\* sociale et économique, telle que routes, barrages, systèmes de communication, développement rural, etc. Les prêts en nature destinés à soutenir la balance des paiements et les prêts pour le soutien intellectuel, l'éducation notamment, occupent depuis quelques années une place plus importante.

**Contributions et souscriptions à des organisations internationales (aide multilatérale)**

La coopération multilatérale est une méthode d'aide indirecte par laquelle des fonds sont transmis à des organisations internationales.

Parmi les organisations internationales bénéficiant de tels apports figurent divers organismes liés aux Nations-Unies : Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations-Unies pour la population (FNUAP) et Fonds des Nations-Unies pour l'enfance (UNICEF). D'autres souscriptions sont effectuées auprès d'autres organisations internationales de financement du développement, telles que la Banque mondiale, l'Association internationale de développement\* (AID, appelée aussi « Deuxième Banque mondiale ») et la Banque asiatique de développement (BASD).

**Budget et mise en œuvre**

**Répartition du budget**

Le tableau 1-2 montre la répartition du budget de l'APD (compte général), calculé sur la base des classifications précédemment décrites.

Le budget est affecté à 13 entités différentes (voir tableau 1-3). Le ministère des Affaires étrangères, qui est la plus grande agence d'exécution de l'APD au Japon, reçoit la part

la plus importante. Outre le budget de la coopération technique supervisé par la JICA, celle-ci englobe le budget de la coopération financière non remboursable et les contributions aux organisations affiliées aux Nations-Unies, telles que le PNUD.

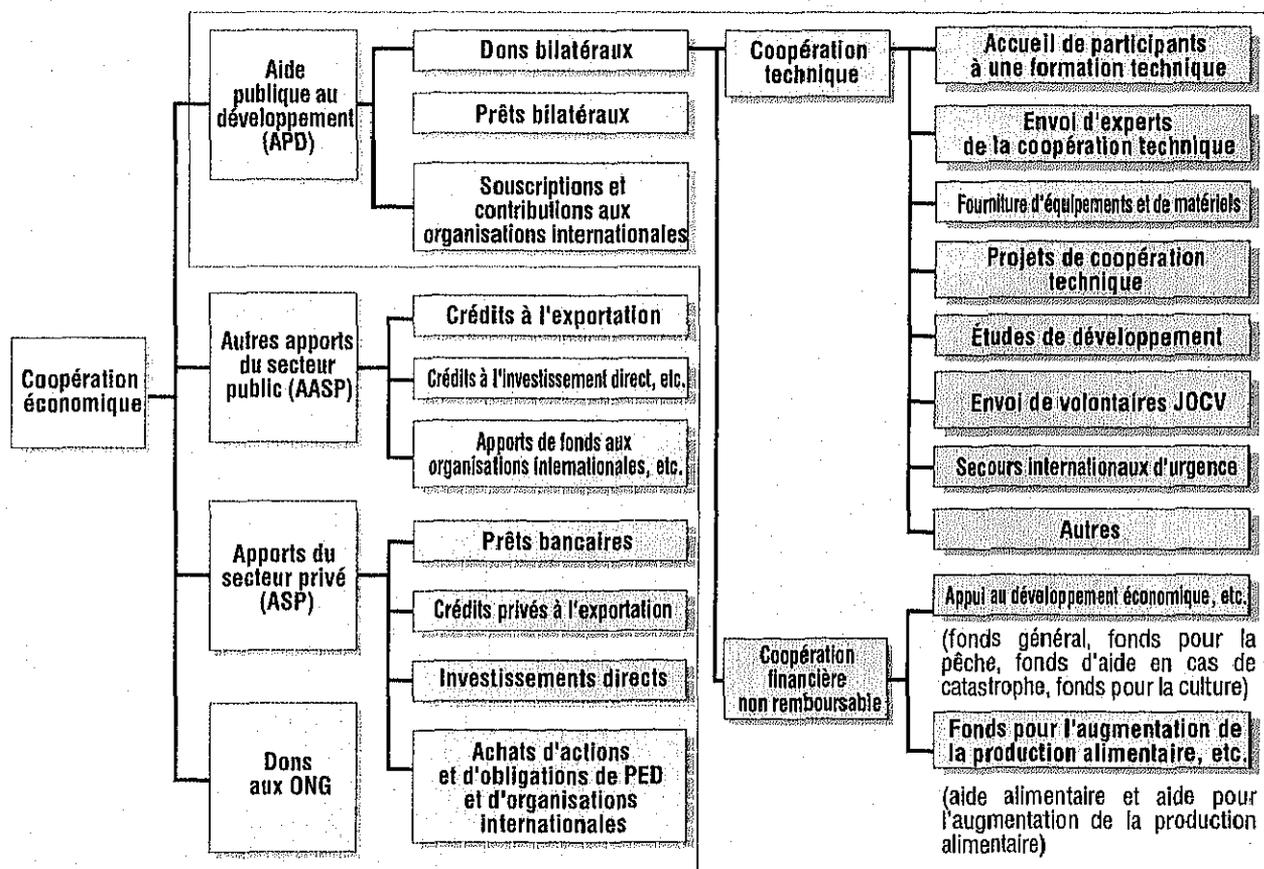
Les dépenses pour l'accueil de stagiaires et diverses études menées à l'étranger (par des organisations apparentées) sont intégrées dans la part du ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie (METI). La JICA reçoit et met en œuvre une part du budget de l'APD administré par le METI pour la réalisation d'études.

Le ministère des Finances reçoit un budget pour le financement des prêts bilatéraux supervisés par la Banque japonaise pour la coopération internationale\* (JBIC) et les contributions aux institutions financières internationales de développement, telles que la Banque mondiale.

**Autres institutions japonaises fournissant des apports d'APD (coopération technique)**

Outre la JICA, d'autres organisations entreprennent des activités financées par le budget de coopération technique du gouvernement japonais, dont la Fondation du Japon (JF), le Centre japonais du commerce extérieur (JETRO), l'Association pour les stages techniques à l'étranger (AOTS) et la Corporation japonaise pour le développement outre-mer (JODC).

Figure 1-1 Coopération économique et aide publique au développement



La JF est une institution d'État créée en 1972 pour développer la compréhension entre nations et promouvoir l'amitié à l'échelle internationale. Devenue institution administrative indépendante en octobre 2003, une part du budget qui lui est alloué pour la réalisation de projets provient du budget de l'APD géré par le ministère des Affaires étrangères. Les projets de la Fondation du Japon sont destinés à des pays industrialisés et en développement. Ceux intégrant des échanges culturels avec des PED ou axés sur l'enseignement du japonais et la diffusion de la culture japonaise relèvent essentiellement du budget de l'APD.

Le JETRO est un organisme d'État créé en juillet 1958 pour assurer la promotion de l'ensemble des échanges commerciaux japonais. Depuis la fin des années 1960, il a beaucoup œuvré pour stimuler les importations en provenance des PED. Il a fait venir au Japon des responsables des politiques commerciales ainsi que des cadres d'entreprises privées de PED (exportant au Japon), appuyé la promotion de réformes économiques et encouragé les PED à exporter au Japon, et détaché ses propres experts dans des PED pour y faciliter la diffusion de la technologie appropriée. Le JETRO, qui a fusionné en juillet 1998 avec l'Institut des économies en développement (IDE), est également devenu une institution administrative indépendante en octobre 2003. Elle conduit actuellement une série d'études et de recherches fondamentales détaillées sur les conditions prévalant dans les PED et plus particulièrement leur situation économique.

L'AOTS est une fondation qui a été instituée en 1959 sous l'autorité du METI dans le but d'organiser des formations pour des employés d'entreprises privées étrangères. La JODC, qui relève également du METI, est une fondation établie en février 1970 pour encourager le développement industriel dans les régions en développement, afin de promouvoir les échanges commerciaux avec le Japon. Elle conduit des projets faisant intervenir l'envoi d'ingénieurs, d'experts en gestion, etc.

### La JICA dans le système d'aide publique du Japon

La JICA joue un rôle essentiel dans la coopération technique mise en œuvre par le gouvernement japonais.

Le budget de la coopération technique du Japon pour l'exercice 2004 a atteint 311,8 milliards de yens (voir tableau 1-4), soit 38,2 % du total du budget de l'APD. La JICA gère 161,2 milliards de yens, soit 51,7 % du budget de la coopération technique.

La JICA se distingue dans ses activités par la fourniture d'une aide « aux orientations clairement visibles » grâce aux activités de ses membres. Les projets de la JICA constituent donc des éléments clés des contributions en ressources humaines à la communauté internationale attendues du Japon de nos jours. Fin mars 2004, la JICA avait envoyé 281 000 experts de la coopération technique, membres de missions d'étude, JOCV et volontaires seniors dans les PED.

**Tableau 1-2** Budget total de l'APD du gouvernement (compte général)

(unité : 100 millions de yens, %)

Type	Exercice 2003		Exercice 2004	
	Budget	Budget	Budget	Evolution (%)
<b>I. Dons</b>	<b>6 575</b>	<b>6 303</b>		-4,1
1. Dons bilatéraux	5 476	5 279		-3,6
1) Aide au développement économique, etc.	1 736	1 667		-4,0
2) Aide à l'augmentation de la production alimentaire, etc.	159	154		-2,6
3) Transfert de fonds spéciaux pour réassurance des échanges commerciaux, etc.	53	40		-23,8
4) Aide financière pour la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC)	300	300		0,0
5) Coopération technique, etc.	3 228	3 118		-3,4
(Affectation de fonds à la JICA)	(1 640)	(1 612)		(-1,7)
2. Souscriptions et contributions aux organisations internationales	1 099	1 023		-6,9
1) Agences des Nations-Unies, etc.	745	709		-4,8
2) Organisations internationales de financement du développement	354	315		-11,2
<b>II. Prêts</b>	<b>2 003</b>	<b>1 866</b>		-6,8
Banque japonaise pour la coopération internationale	2 003	1 866		-6,8
<b>Total</b>	<b>8 578</b>	<b>8 169</b>		<b>-4,8</b>

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composants.

**Tableau 1-3** Évolution du budget de l'APD dans les ministères et organismes gouvernementaux (compte général)

(unité : millions de yens, %)

Type	Exercice 2003		Exercice 2004	
	Budget	Budget	Budget	Evolution (%)
Office du Cabinet	1 106	71		-93,6
Agence de la police nationale	60	37		-38,2
Agence des services financiers	125	118		-5,9
Ministère de la Gestion publique, de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications	979	923		-5,7
Ministère de la Justice	423	395		-6,8
Ministère des Affaires étrangères	516 526	500 065		-3,2
(Affectation de fonds à la JICA)	(164 006)	(161 200)		(-1,7)
Ministère des Finances	237 466	219 912		-7,4
Ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie	46 406	44 274		-4,6
Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales	11 371	10 473		-7,9
Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche	5 796	5 479		-5,5
Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie	36 117	33 602		-7,0
Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Transports	1 177	1 072		-8,9
Ministère de l'Environnement	208	445		114,3
<b>Total</b>	<b>857 759</b>	<b>818 864</b>		<b>-4,8</b>

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composants.

De surcroît, elle avait contribué au développement de ressources humaines : 275 000 agents administratifs et techniques de ces pays avaient en effet été invités à participer à des stages au Japon ou dans les PED, dans le cadre de la formation pour les pays tiers.

Les projets de la JICA sont de plus étroitement associés aux prêts en yens de la JBIC. La JICA entreprend des études pour soutenir les plans nationaux de développement qui servent d'assise au renforcement des capacités nationales des PED et leur soumet les résultats obtenus dans des rapports. Des projets de construction d'infrastructures publiques, telles que des routes et des hôpitaux ou d'autres suggestions proposées dans ces rapports sont réalisés grâce à des prêts en yens.

En outre, si la coopération technique mise en œuvre par la JICA avait précédemment surtout été axée sur le « développement des ressources humaines », ces dernières années, elle concentre aussi ses efforts sur « l'élaboration des politiques et le renforcement institutionnel » en vue de consolider les fondations des PED.

Dans ces domaines, la JICA met en œuvre des projets qui respectent les programmes de développement des différents PED et les politiques par pays du Japon. Ainsi, tout en assurant la promotion des études par pays afin de déterminer le type d'aide requis par les bénéficiaires, la JICA approfondit en diverses occasions le dialogue avec les autorités gouvernementales de ces pays pour s'assurer que la coopération apportée soit bien en adéquation avec la situation sur le terrain.

### La révision de la Charte de l'APD

La Charte de l'aide publique au développement a été approuvée par le Cabinet le 30 juin 1992. Elle a pour objectif de préciser le fondement ainsi que les principes de cette aide, afin de créer les conditions propices à une mise en œuvre plus efficace et plus rigoureuse, avec l'appui du

public japonais et étranger.

Cette Charte définit trois notions fondamentales pour la réalisation des programmes d'aide.

- 1) Les principes humanitaires : pays industrialisé, le Japon ne peut fermer les yeux sur la faim et la pauvreté qui sévissent dans les PED.
- 2) La reconnaissance de l'interdépendance : stabilité politique et développement économique dans les PED sont indispensables pour assurer paix et prospérité au Japon et dans le reste du monde.
- 3) La défense de l'environnement : cet enjeu concerne l'humanité tout entière et doit être abordé conjointement par les pays développés et en développement.

Dans cette perspective, l'aide du Japon contribue au développement autonome des PED.

Toutefois, la Charte de l'APD a été revue de façon à prendre en compte les changements de situation intervenus 10 ans après la création de l'APD.

- 1) En pleine mondialisation, les attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont fait que le développement des PED devient un enjeu encore plus important pour la communauté internationale.
- 2) Des concepts, tels que le développement durable\*, la réduction de la pauvreté, la sécurité humaine\*, le domaine émergent que constitue la consolidation de la paix, et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)\* énoncés dans la déclaration de l'Assemblée générale des Nations-Unies, sont les grands enjeux au cœur des débats sur l'APD.
- 3) Dans un contexte économique et financier tendu, le système d'aide publique du Japon doit plus que jamais démontrer la valeur de ses stratégies, sa flexibilité, sa transparence et son efficacité.
- 4) Malgré l'engagement des ONG, des volontaires, des universités, des administrations locales et de certains

Tableau 1-4 Budget de l'APD japonaise et dépenses de coopération technique de la JICA (données du CAD)

	Budget de l'APD pour l'exercice 2004 (compte général)	Année civile 2003				
		Dépenses	Personnes concernées			
			Participants à une formation technique	Experts et membres de missions d'étude	Volontaires JOCV	Étudiants étrangers
Ensemble de l'APD japonaise	816,9 milliards de yens	8 674 millions de dollars (1 005,3 milliards de yens)	/	/	/	/
Coopération technique du Japon	311,8 milliards de yens	2 828 millions de dollars (327,8 milliards de yens)	47 348	18 658	4 634	91 860
Coopération technique assurée par la JICA	161,2 milliards de yens	1 299 millions de dollars (150,6 milliards de yens)	18 703	12 342	3 693	0
Proportion de la coopération technique gérée par la JICA	51,7 %	45,9 %	/	/	/	/

1. Chiffres pour l'Europe centrale et orientale compris.

2. La coopération technique de la JICA comprend les résultats obtenus à partir des fonds confiés en fiducie par le METI.

3. Les valeurs pour les résultats de 2003 sont provisoires.

4. Les résultats indiqués par catégorie de personnes concernées se rapportent aux projets en cours et aux nouveaux projets.

5. Les résultats par catégorie de personnes concernées sont ceux de 2002.

milieux économiques, une participation plus large du grand public à l'APD s'impose.

L'examen de la Charte de l'APD par le gouvernement a permis d'élaborer un document provisoire, conforme aux politiques de base en coordination avec les agences et ministères connexes, par l'intermédiaire du Conseil de liaison des agences et ministères opérateurs de l'aide publique japonaise.

Essentiellement basé sur les discussions du Comité de stratégie globale de l'APD, les débats se sont enrichis de discussions approfondies avec un large public : auditions avec les organismes d'exécution, les ONG et les milieux d'affaires, mais aussi enquêtes d'utilité publique. Suite aux délibérations du Conseil ministériel sur la coopération économique à l'étranger, les dispositions finales ont été arrêtées le 29 août 2003 par le Cabinet.

## Résultats de l'APD et tâches futures

### Résultats de l'APD

En 2003, le montant total de l'APD japonaise s'est élevé à 8,91107 milliards de dollars (hors Europe centrale et orientale, nations émancipées de l'aide\* et contributions à

la Banque européenne pour la reconstruction et le développement [BERD]). Le Japon est le deuxième donateur\* après les États-Unis (voir tableau 1-6). Son apport d'aide atteint 13 % du montant total de l'APD fourni par les 22 États membres du Comité d'aide au développement (CAD)\*, qui s'élevait à 68,483 milliards de dollars. Mais avec un ratio APD/PNB de 0,2 %, le Japon arrive seulement à la 19e place parmi les membres du CAD.

L'élément de libéralité\* et le ratio APD/don, considérés comme deux des principaux indices de la qualité de l'aide, demeurent faibles dans le cas du Japon par rapport à l'ensemble du CAD, et des progrès sont attendus.

La JICA estime que l'amélioration du ratio don/APD du Japon passe avant tout par l'intensification des dons bilatéraux, autrement dit l'augmentation de la coopération technique.

### Tâches futures

Suite aux tendances récentes sur le plan de la mondialisation, les enjeux de portée mondiale\*, tels que la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement et le soutien à la consolidation de la paix sont devenus plus complexes et plus graves, et la communauté internationale leur fait face

Tableau 1-5 L'APD japonaise en 2003 (par type d'aide : valeurs provisoires)

Type d'aide	Apports fournis	En millions de dollars		En centaines de millions de yens		Parts en %	
		Montant	Variation 2002/03 (%)	Montant	Variation 2002/03 (%)	APD totale	APD bilatérale
<b>Coopération financière non remboursable</b> (Europe centrale et orientale et pays émancipés exclus)		1 699,03	-1,1	1 969,18	-8,5	19,6	28,3
		1 695,63	-1,2	1 965,24	-8,5	19,0	26,9
<b>Coopération technique</b> (Europe centrale et orientale et pays émancipés exclus)		2 828,30	2,7	3 278,00	-4,9	32,6	47,2
		2 725,63	2,6	3 159,01	-5,0	30,6	43,2
<b>Total</b> (Europe centrale et orientale et pays émancipés exclus)		4 527,33	1,2	5 247,18	-6,3	52,2	75,5
		4 421,26	1,1	5 124,24	-6,4	49,6	70,0
<b>Prêts aux gouvernements, etc.</b> (Décaissement) (Recouvrement) (Europe centrale et orientale et pays émancipés exclus)		1 469,44	-34,8	1 703,08	-39,6	16,9	24,5
		(6 069,78)	(14,2)	(7 034,88)	(5,7)	(70,0)	(101,2)
		(4 600,34)	(50,2)	(5 331,80)	(39,1)	(53,0)	(76,7)
		1 891,13	-18,5	2 191,82	-24,5	21,2	30,0
<b>Total</b> (Europe centrale et orientale et pays émancipés exclus)		5 996,77	-10,8	6 950,26	-17,5	69,1	100,0
		6 312,40	-5,7	7 316,07	-12,7	70,8	100,0
<b>Souscriptions et contributions aux organisations internationales</b> (BERD exclue)		2 677,70	1,7	3 103,46	-5,9	30,9	
		2 598,67	0,3	3 011,86	-7,1	29,2	
<b>Total</b> (Europe centrale et orientale, pays émancipés et BERD inclus) (Europe centrale et orientale, pays émancipés et BERD exclus)		8 674,47	-7,3	10 053,71	-14,2	100,0	
		8 911,07	-4,0	10 327,93	-11,1	100,0	
<b>PNB (valeurs provisoires)</b> (en milliards de dollars, en milliards de yens) <b>% du PNB</b>		4 375,70	8,2	507 144,10	0,2		
	(Europe centrale et orientale, pays émancipés et BERD inclus)	0,20		0,20			
	(Europe centrale et orientale, pays émancipés et BERD exclus)	0,20		0,20			

1. Taux de conversion défini par le CAD pour 2003 : 1 dollar = 115,9 yens (appréciation de 9,30 yens par rapport au dollar de 2002).

2. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composants.

3. BERD : Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Elle aide les pays de l'ex-Union soviétique et de l'Europe centrale et orientale à effectuer la transition vers l'économie de marché.

4. Pays et régions émancipés de l'aide : Brunei, Koweït, Qatar, Singapour, Émirats arabes unis, Israël, Hongkong, Chypre, République de Corée, Macao et Libye.

de diverses manières. Comme le montrent les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), adoptés lors du sommet du millénaire des Nations-Unies en 2000, la communauté internationale s'efforce toujours plus d'adopter des objectifs de développement communs et de collaborer pour les atteindre.

Au Japon, le contexte relatif à la fourniture d'APD est plus rigoureux que jamais, suite aux restrictions des dépenses publiques et aux réformes administratives imposées par l'apparition de conditions économiques et fiscales difficiles. Avec la compréhension et le soutien des citoyens japonais, les travaux de réforme de l'APD ont été accélérés pour qu'elle conserve dans sa mise œuvre sa valeur stratégique, sa flexibilité, sa transparence et son efficacité.

Dans ces conditions et compte tenu des recomman-

dations du rapport final du deuxième Conseil de l'APD qui s'est réuni en mars 2002, ainsi que de la révision de la Charte de l'APD décidée par le Cabinet en août 2003, la JICA est plus que jamais consciente, en tant qu'agence d'exécution de l'aide, qu'il est de sa responsabilité de répondre aux attentes des citoyens japonais et de fournir une aide efficace.

En octobre 2003, la JICA est devenue une institution administrative indépendante. Sous la conduite de la présidente Sadako Ogata, elle a annoncé en mars 2004 le plan de réforme de l'Agence, lequel précise l'engagement à améliorer la qualité des interventions et l'efficacité de la gestion et de l'administration, dans le cadre de trois piliers : approche centrée sur le terrain ; sécurité humaine ; efficacité, rigueur et rapidité.

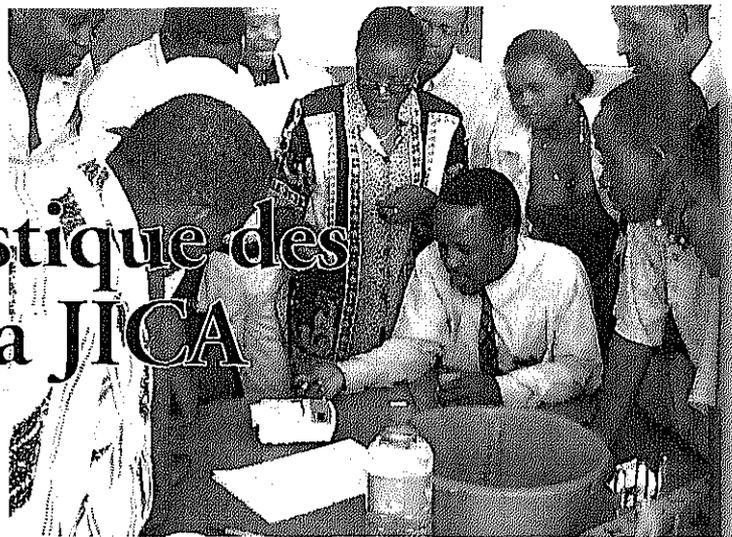
Tableau 1-6 APD des pays du CAD en 2002 et 2003 (versements nets)

Pays	2003				2002			
	Rang	Total (en millions de dollars)	Ensemble du CAD (%)	Variation 2002/03 (%)	Rang	Total (en millions de dollars)	Ensemble du CAD (%)	Variation 2001/02 (%)
États-Unis	1	15 791	23,1	18,8	1	13 290	22,8	16,3
Japon	2	8 911	13,0	-4,0	2	9 283	15,9	-5,7
France	3	7 337	10,7	33,7	3	5 486	9,4	30,7
Allemagne	4	6 694	9,8	25,7	4	5 324	9,1	6,7
Royaume-Uni	5	6 166	9,0	25,2	5	4 924	8,4	7,5
Pays-Bas	6	4 059	5,9	21,6	6	3 338	5,7	5,2
Italie	7	2 393	3,5	2,6	7	2 332	4,0	43,3
Canada	8	2 209	3,2	10,1	8	2 006	3,4	30,9
Suède	9	2 100	3,1	5,5	9	1 991	3,4	19,5
Norvège	10	2 043	3,0	20,5	11	1 696	2,9	26,0
Espagne	11	2 030	3,0	18,6	10	1 712	2,9	-1,4
Belgique	12	1 887	2,8	76,0	13	1 072	1,8	23,6
Danemark	13	1 747	2,6	6,3	12	1 643	2,8	0,6
Suisse	14	1 297	1,9	38,1	15	939	1,6	3,4
Australie	15	1 237	1,8	25,1	14	989	1,7	13,3
Finlande	16	556	0,8	20,3	17	462	0,8	18,8
Irlande	17	510	0,7	28,1	18	398	0,7	38,7
Autriche	18	503	0,7	-3,3	16	520	0,9	-2,4
Grèce	19	356	0,5	29,0	20	276	0,5	36,6
Portugal	20	298	0,4	-7,7	19	323	0,6	20,5
Luxembourg	21	189	0,3	28,6	21	147	0,3	5,8
Nouvelle-Zélande	22	169	0,2	38,5	22	122	0,2	8,9
<b>Total</b>		<b>68 483</b>	<b>100,0</b>	<b>17,5</b>		<b>58 274</b>	<b>100,0</b>	<b>11,3</b>

1. Les pays sont classés suivant l'APD totale.
2. Ce tableau n'inclut pas l'aide fournie à l'Europe centrale et orientale ni aux pays émancipés de l'aide.
3. Les valeurs pour les résultats de 2003 sont provisoires.

Source : communiqué de presse du CAD 2004, Rapport du président

# Aperçu statistique des activités de la JICA



Projet d'amélioration de l'enseignement des sciences naturelles en Afrique du Sud

## Aperçu des activités de la JICA pour l'exercice 2003

### Résultats de l'APD pour 2003

Le montant total de l'aide publique au développement (APD) japonaise pour 2003 a été de 8,67447 milliards de dollars, en comptant les apports à l'Europe centrale et orientale, aux nations émancipées de l'aide\* et à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Sur ce montant, 2,82830 milliards de dollars ont été absorbés par la coopération technique, soit 32,6 % de l'APD totale du Japon. Les activités de la JICA ont représenté 1,29852 milliard de dollars, soit 45,9 % de la coopération technique japonaise. Ces chiffres correspondent à une augmentation de 2,8 % par rapport à l'année précédente pour l'ensemble de la coopération technique et à une diminution de 2,4 % pour les activités de la JICA. Le tableau 1-7 indique la ventilation des dépenses de coopération technique.

Le budget initial de la JICA pour l'exercice 2003 a été de 170,1 milliards de yens (4 % de moins que l'année

précédente), dont 164 milliards de dons et 6,1 milliards de fonds en fiducie (pour le budget, voir page 202). Les programmes gérés par la JICA ont absorbé 93 milliards de yens (47,2 %) du budget alloué au ministère des Affaires étrangères, qui s'est élevé à 196,9 milliards de yens. La figure 1-8 indique l'évolution du budget de la JICA depuis 1974.

### Ventilation régionale des activités

En 2003, les activités de coopération technique de la JICA ont été réparties à raison de 43 % pour l'Asie, 9,9 % pour le Moyen-Orient et le Maghreb, 14 % pour l'Afrique, 17,1 % pour l'Amérique du Nord et l'Amérique latine, 3,3 % pour l'Océanie et 2,7 % pour l'Europe. La figure 1-9 montre la répartition par région en 2002 et 2003.

### Ventilation sectorielle des activités

En 2003, la répartition sectorielle des activités de coopération technique de la JICA a été de 14 % pour la planification et l'administration, de 16,7 % pour les travaux et les services publics, de 16,1 % pour l'agriculture, la foresterie

Tableau 1-7 L'APD japonaise et les programmes de la JICA (unité : 1 million de dollars)

Type	Année civile	2002	2003
Aide publique au développement		9 359	8 674
Dépenses de coopération technique (APD %)		2 754 (29,4 %)	2 828 (32,6 %)
Activités de la JICA (dépenses de coopération technique %)		1 268 (46,1 %)	1 299 (45,9 %)
Ventilation des dépenses de coopération technique	Participants à une formation technique	218	237
	Experts	319	315
	Membres de missions d'étude	328	349
	Volontaires JOCV	133	132
	Fourniture d'équipements	111	100
	Autres volontaires	54	66
	Autres	104	100

1. Europe centrale et orientale, pays émancipés de l'aide et BERD inclus.  
2. Les valeurs indiquées pour 2003 sont provisoires. 1 dollar = 115,9 yens

et la pêche, de 5,5 % pour les mines et l'industrie, de 2,6 % pour l'énergie, de 2,1 % pour le commerce et le tourisme, de 15,5 % pour le développement des ressources humaines, de 10,9 % pour la santé et les soins médicaux et de 1,5 % pour le bien-être social.

Les apports de coopération financière non remboursable fournis par la JICA en 2003 ont été ventilés comme suit : 19,6 % pour les conditions de vie et l'environnement, 22,7 % pour les transports et les communications, 16,4 % pour la santé et les soins médicaux, 17,8 % pour l'agriculture, la foresterie et la pêche, et 17,4 % pour l'éducation et la recherche.

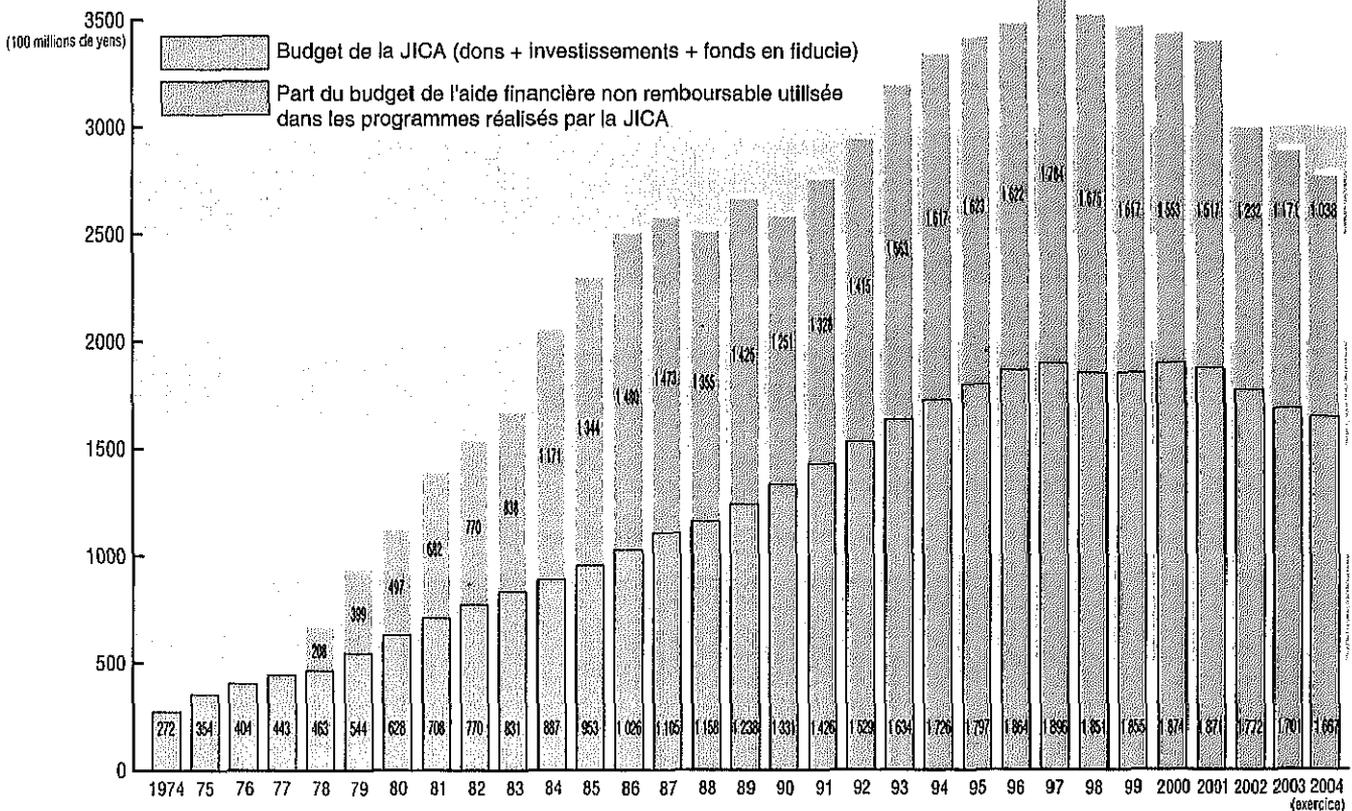
La figure 1-10 indique la répartition des dépenses par secteur pour 2002 et 2003.

• **Évolution des effectifs par type de coopération**

Au cours de l'exercice 2003, la JICA a accueilli 16 277 participants à des programmes de formation et envoyé 2 946 experts, 7 753 membres de missions d'étude, 1 310 volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV) et 539 autres volontaires à l'étranger.

La figure 1-11 donne l'évolution des effectifs par type de coopération depuis 1983.

**Figure 1-8** Évolution du budget de la JICA



**Figure 1-9** Répartition des dépenses par région

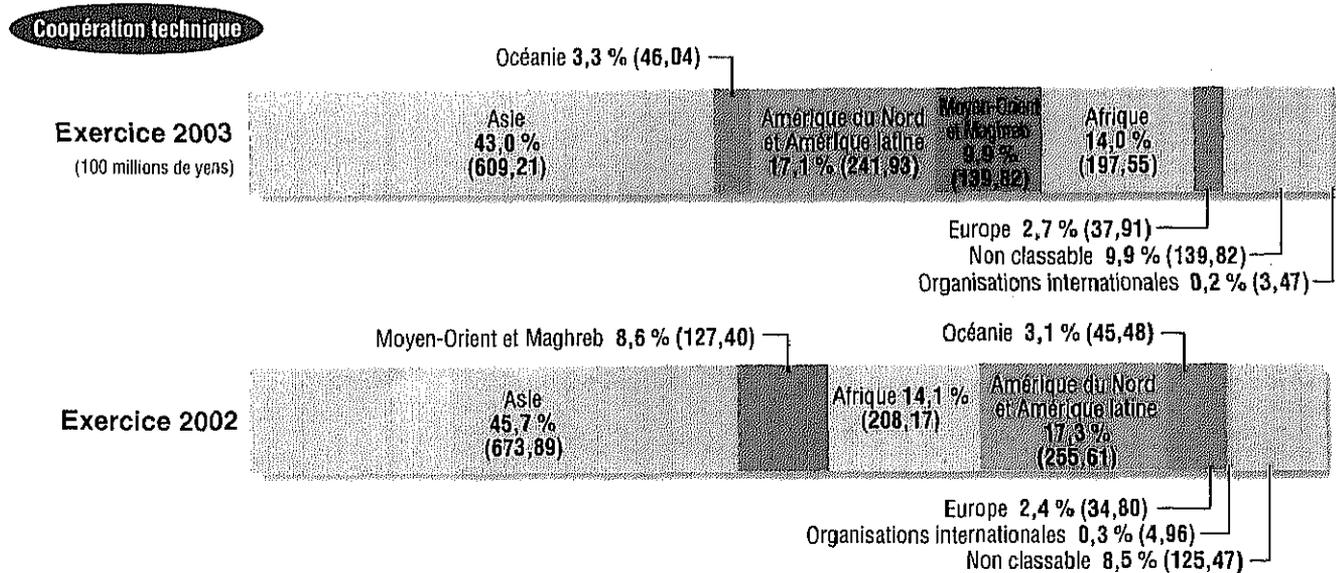
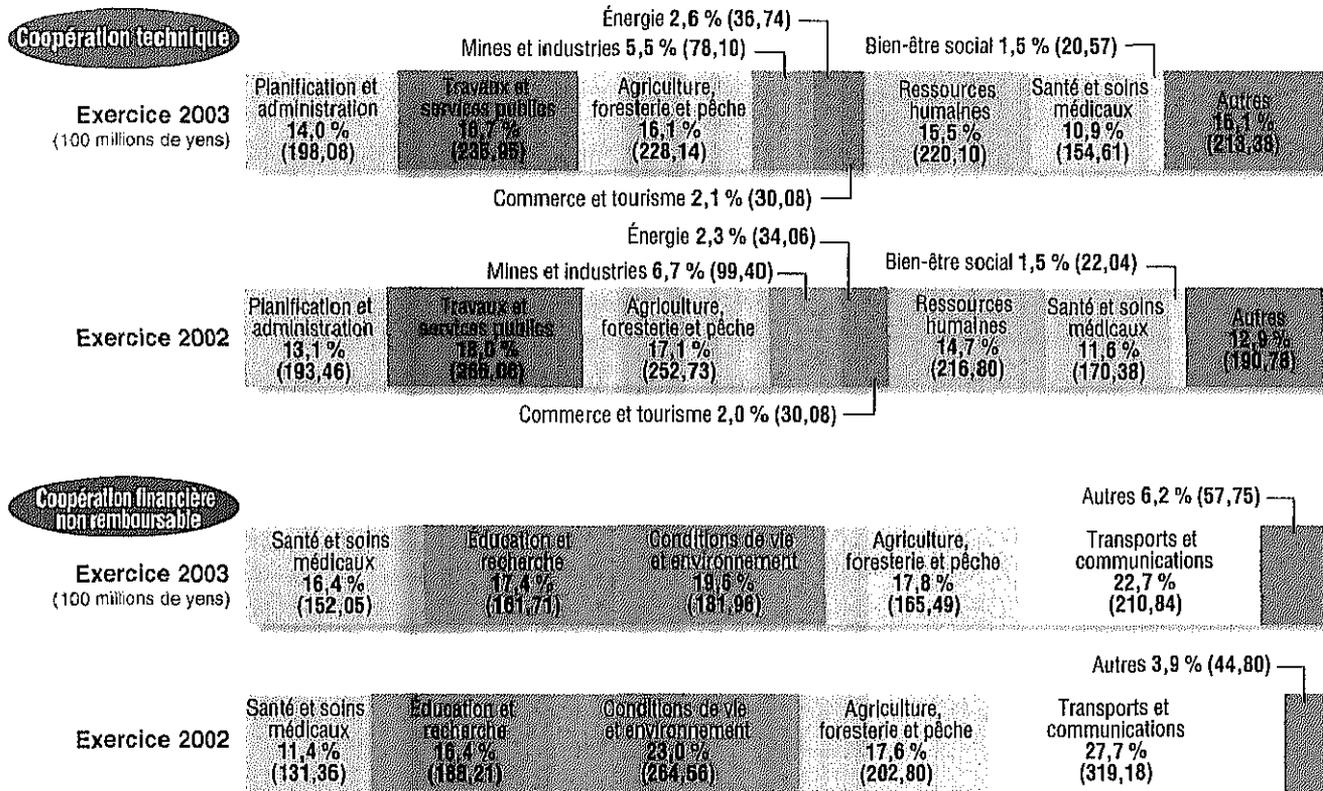
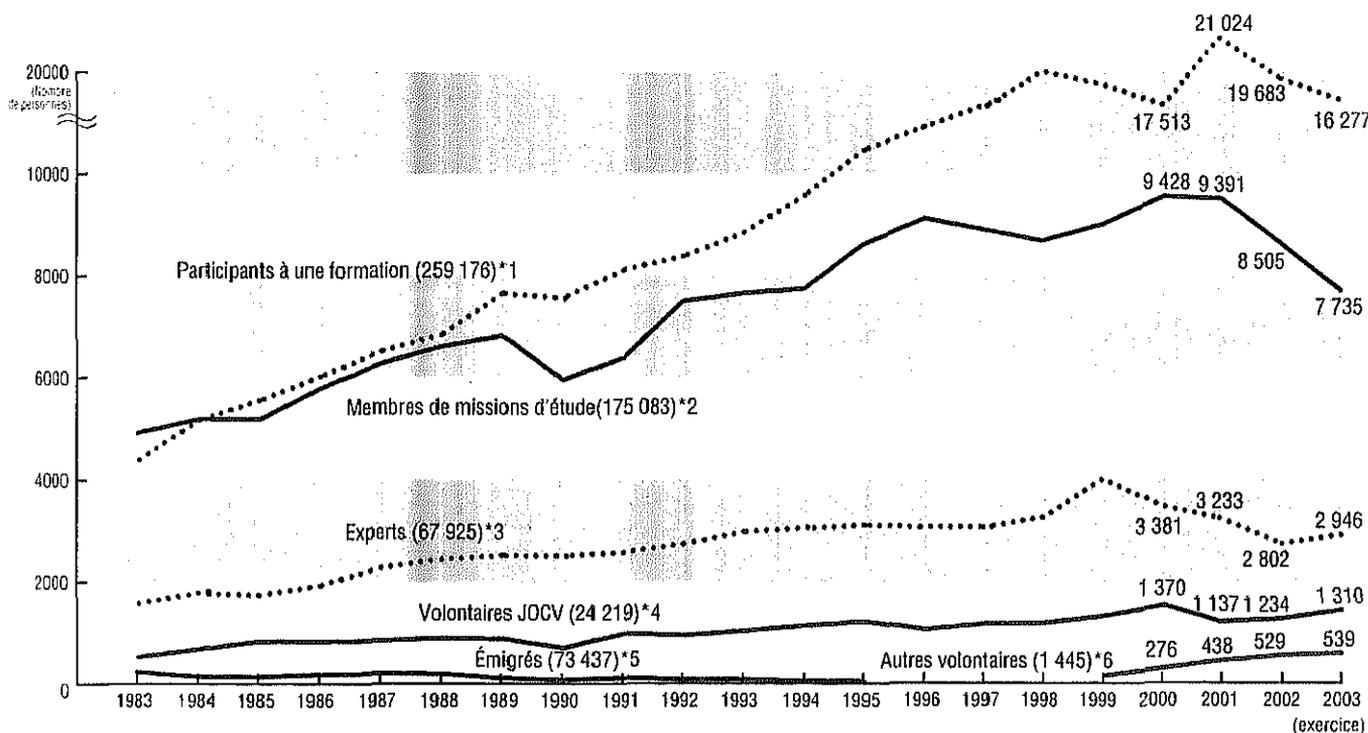


Figure 1-10 Répartition des dépenses par secteur



Notes : 1. Résultats provisoires des fonds affectés à la JICA (fonds général/projets généraux, fonds pour la pêche, fonds d'aide alimentaire\*, et fonds pour l'augmentation de la production alimentaire\*) pour les exercices 2002 et 2003.  
2. Activités de coopération financière non remboursable et études du plan de base réalisées par la JICA.

Figure 1-11 Évolution des effectifs par type de coopération



Notes : \*1 Total cumulé 1954-2003  
\*2 Total cumulé 1957-2003  
\*3 Total cumulé 1955-2003  
\*4 Total cumulé 1965-2003  
\*5 Total cumulé 1952-1995  
\*6 Total cumulé 1999-2003 (comprend les volontaires seniors, les volontaires seniors auprès des communautés japonaises à l'étranger, les volontaires des Nations-Unies et les volontaires auprès des communautés japonaises à l'étranger, données qui jusqu'à l'exercice 1998 étaient réparties dans les autres totaux).

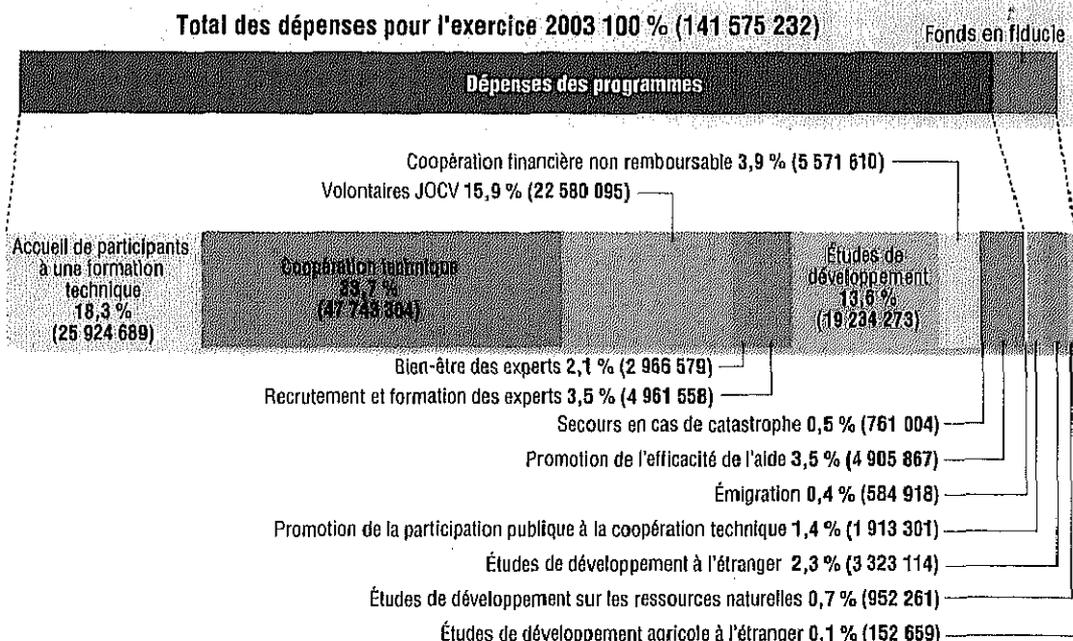
**Ventilation des dépenses par programme**

Les chiffres pour l'exercice 2003 indiquent que les plus fortes dépenses sont comptabilisées par la coopération technique, avec un montant de 47,7 milliards de yens. Selon ce critère, la formation technique arrive en deuxième position,

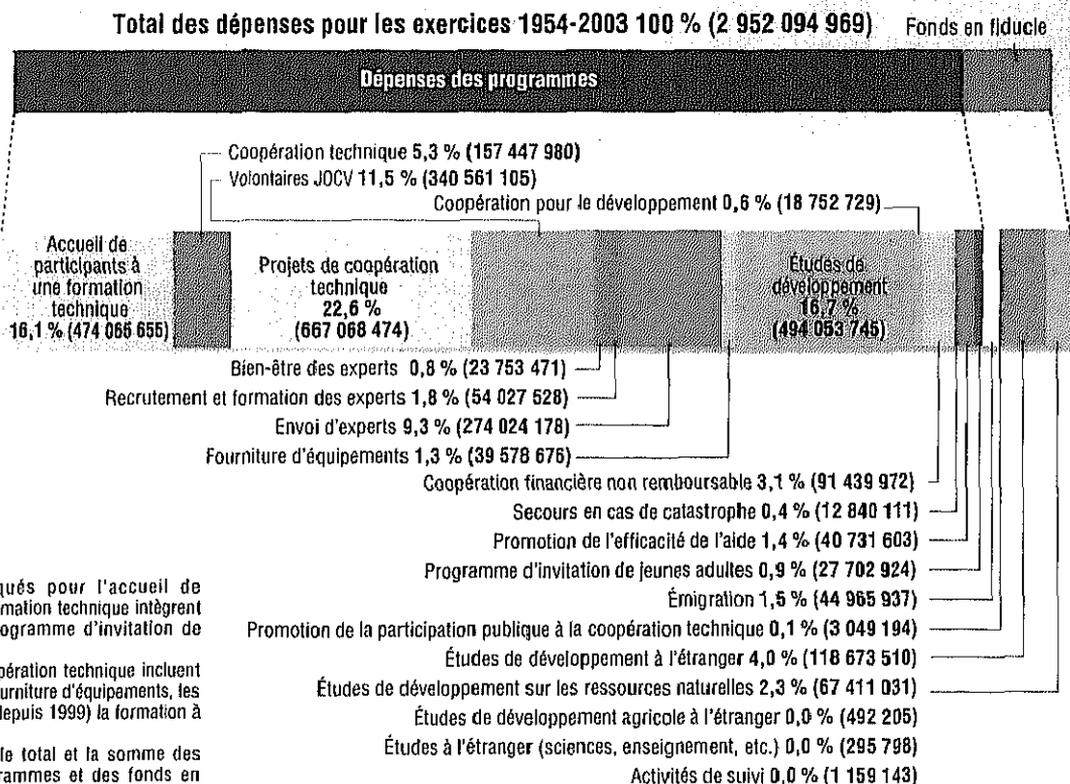
suivie de l'envoi de JOCV (voir figure 1-12).

La figure 1-13 montre une répartition des dépenses totalisées par programme pour la période comprise entre les exercices 1954 et 2003.

**Figure 1-12** Ventilation des dépenses par programme (exercice 2003) (unité : milliers de yens)



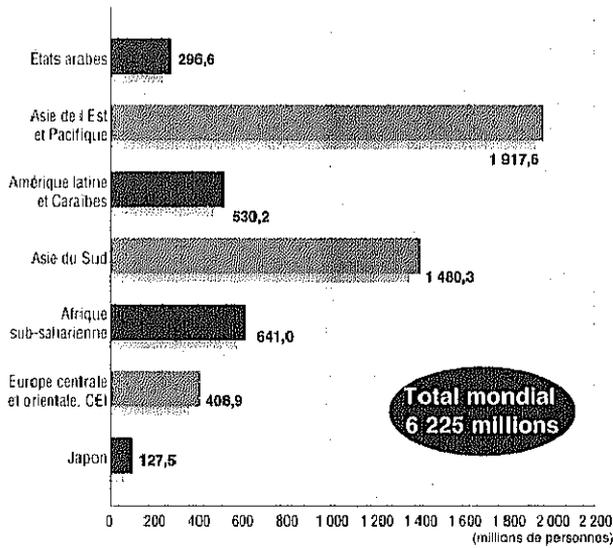
**Figure 1-13** Ventilation des dépenses cumulées par programme (unité : milliers de yens)



1. Les chiffres indiqués pour l'accueil de participants à une formation technique intègrent les dépenses du programme d'invitation de jeunes adultes.
2. Les dépenses de coopération technique incluent l'envoi d'experts, la fourniture d'équipements, les activités de suivi et (depuis 1999) la formation à l'étranger.
3. La différence entre le total et la somme des dépenses des programmes et des fonds en fiducie correspond aux frais d'études à l'étranger (sciences, enseignement, etc.) supprimés au cours de l'exercice 1975.

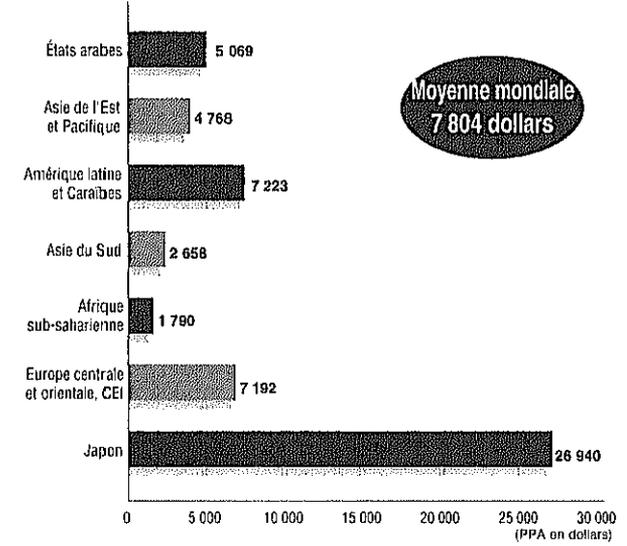
# Données statistiques relatives à la coopération internationale 1

Population mondiale par région (2002)



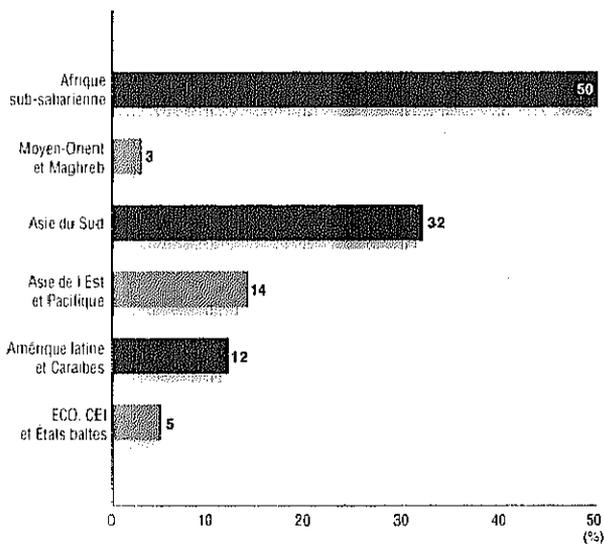
Source : Rapport mondial sur le développement humain 2004, PNUD

PIB par habitant et par région (2002)



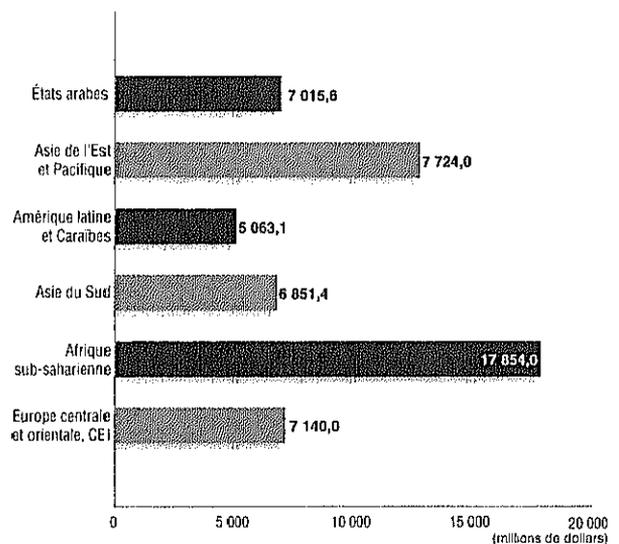
Source : Rapport mondial sur le développement humain 2004, PNUD

% de la population vivant avec moins de 1 dollar par jour (1990-2001)



Source : La situation des enfants dans le monde, 2004 (UNICEF)

APD reçue par les bénéficiaires suivant les régions (2002)



Source : Rapport mondial sur le développement humain 2004, PNUD